

15^e année - Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

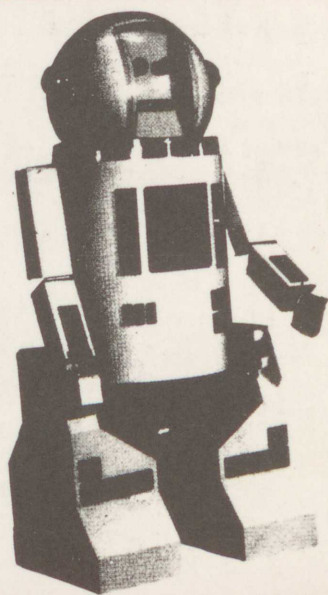
N° 123 - Avril-mai 1984

Table Ronde
**Syndicats et
nouvelles
technologies**

Hommage
à Pierre Joye

Une Flandre
différente,
par **Jef Turf**

Manifeste
européen du PCB



**cahiers
marxistes**

Au sommaire

Hommage à Pierre Joye

Sa dernière rubrique économique dans « Le Drapeau Rouge » :

L'Agroalimentaire

p. 2

Quelques critiques cinématographiques

p. 12

Jef Turf

Une Flandre différente

p. 18

Table Ronde sur le thème :

Stratégies syndicales face aux nouvelles technologies

avec Albert Carton, Claudine Cyprès, Gilbert Eggermont, Gérard Valenduc -et Marc Rayet

p. 27

Actualité — Martens ou le chaos ?

p. 50

— Une chaîne humaine à Florennes

p. 54

Le manifeste européen du PCB

p. 53

Recherches critiques sur le PCF

— Au service du parti

p. 60

— Les années 38 à 41

p. 63

— L'Internationale communiste et l'Etat

p. 65

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermortten, J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

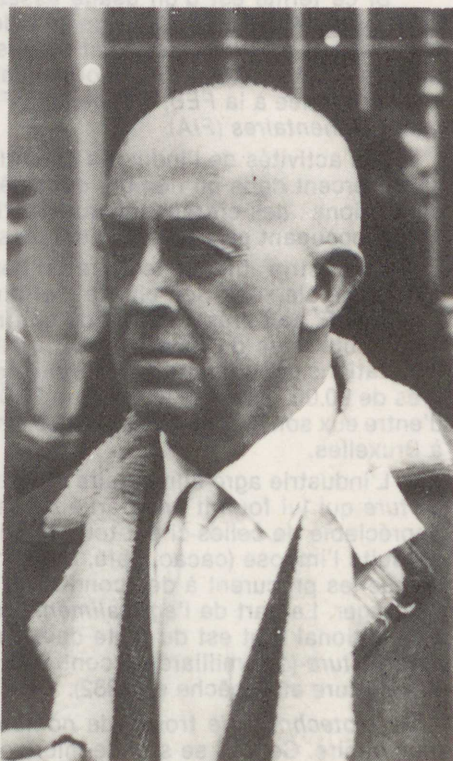
Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

Pierre Joye

Pierre Joye, le collaborateur le plus fécond et sans doute le plus apprécié des Cahiers marxistes est mort le 29 février dernier. Il venait d'avoir 75 ans, mais personne ne pouvait s'en apercevoir.

En attendant de reprendre dans une plaquette — en guise d'hommage — quelques-uns des textes les plus significatifs qu'il a publiés dans notre revue, nous reproduisons ici la dernière contribution (janvier-février 84) de Pierre Joye à la rubrique économique du « Drapeau rouge » — dont il fut rédacteur en chef pendant 25 ans. Ce texte consacré à l'industrie agro-alimentaire préparait avec quelques autres une nouvelle édition, hélas inachevée, de ses fameux « Trusts en Belgique » (parus d'abord en 1956, puis en 1964).

Nous reprenons aussi trois extraits de la rubrique cinématographique assurée par Pierre Joye dans le même « Drapeau rouge ». Car ce juriste, cet économiste, ce militant communiste accordait autant de soins et de passion à commenter les films qu'à analyser la concentration financière, l'évolution de la classe ouvrière, les problèmes monétaires ou l'avenir du socialisme.



Trusts et holdings en Belgique

L'agro-alimentaire

Les difficultés que connaissent les grandes industries traditionnelles — acier, textile, verre, papier — ont incité à attacher, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, une importance croissante au développement de l'*agro-alimentaire*.

Si ce terme est d'un usage assez récent — il ne figure au Petit Larousse que depuis 1981 — ce qu'il désigne existe depuis longtemps. L'*industrie agro-alimentaire* est l'industrie de *transformation* des produits agricoles. Celle dont l'organisation professionnelle fondée en 1937 et affiliée à la FEB, s'appelle la *Fédération des Industries agricoles et alimentaires (FIA)*.

Les activités de l'industrie agro-alimentaire sont fort nombreuses et s'exercent dans un nombre considérable d'entreprises et de toutes dimensions : des entreprises quasi-artisanales, des PME et des entreprises occupant plusieurs milliers de salariés.

L'industrie agro-alimentaire est beaucoup plus importante qu'on le croit généralement. Son chiffre d'affaires dépassa l'an dernier les 630 milliards F, soit près de 20 % du chiffre d'affaires total des industries manufacturières du pays, ce qui la situe immédiatement derrière les fabrications métalliques, à un niveau égal avec la chimie. Et elle occupe près de 90.000 salariés et quelque 20.000 indépendants. Les deux tiers d'entre eux sont occupés en Flandre, un quart en Wallonie et un dixième à Bruxelles.

L'industrie agro-alimentaire entretient des liens étroits avec l'*agriculture* qui lui fournit une partie de ses matières premières. Une part appréciable de celles-ci est toutefois importée, soit que la nature des produits l'impose (cacao, café, oléagineux, etc.), soit que les entreprises se les procurent à des conditions plus avantageuses pour elles à l'étranger. La part de l'*agro-alimentaire* dans la valeur ajoutée du Produit national brut est du reste deux fois plus importante que celle de l'*agriculture* (190 milliards F contre 95 milliards F pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche en 1982).

La *biotechnologie* trouve de nombreuses applications dans l'agro-alimentaire. Celle-ci se sert de micro-organismes (levures et bactéries)

pour produire des protéines à usage alimentaire destinées aux animaux d'élevage (veau et porcelet notamment) ou à l'homme (comme additif dans les sauces, les potages, la charcuterie, etc.). L'exploitation industrielle de micro-organismes ne date du reste pas de hier : le fromager et le levurier ont fait de la biotechnologie avant la lettre.

Diverses initiatives ont été prises dans ce domaine au cours des dernières années. En Flandre, le *Vlaams Ekonomisch Verbond* (VEV) a créé l'*AGIV*, association destinée à tenir dans le domaine des industries agricoles le rôle que le *FLAG* tient pour l'aéronautique. En Wallonie, la *SRIW* (Société régionale d'investissement pour la Wallonie) a créé, en 1982, la *CDA* (Compagnie de Développement de l'Agro-Alimentaire) qui se fixe pour objet de développer ses activités dans l'agro-alimentaire, notamment dans le domaine de la biotechnologie. La *Raffinerie Tirlemontoise* s'y est associée à la faveur d'une augmentation de 50 millions F du capital initial de 360 millions F.

PROGRES ET LIMITES

L'industrie agro-alimentaire a témoigné dans son ensemble d'une grande stabilité au cours des dernières années. Elle est surtout orientée vers le marché intérieur, qui lui assure les trois quarts de ses débouchés. Un quart seulement des ses produits sort des frontières et, jusqu'à ces dernières années, le volume de ses exportations équilibrait à peu près celui des produits importés.

Cette industrie a mieux résisté à la crise que la plupart des autres en dépit de la réduction du pouvoir d'achat provoquée par la politique d'austérité. En volume, les ventes sur le marché intérieur ont diminué de 0,2 % en 1981, de 2,1 % en 1982 et de 6,5 % en 1983. Ce recul a toutefois été compensé et au-delà par un accroissement sensible des exportations de sorte que le volume total de la production a augmenté de 3,9 % en 1981, de 5,2 % en 1982 et de 2 % en 1983.

En dépit de cette progression de la production, le nombre de salariés a diminué, passant de 90.500 en 1981 à 88.500 en 1983, mais la réduction de l'emploi a été moins forte que dans l'ensemble de l'industrie belge.

L'augmentation de ses exportations a permis à l'industrie agro-alimentaire d'enregistrer depuis 1981 un boni commercial extérieur annuel de quelque 15 milliards F en dépit du « gap » d'une douzaine de milliards à combler pour les seuls sous-secteurs du vin et de l'alcool.

Si l'industrie agro-alimentaire est parvenue à se stabiliser en dépit de la crise, elle connaît toutefois des problèmes. Pour les produits de première transformation (sucre, farine, lait en poudre), les possibilités d'exportation dépendront beaucoup des négociations menées par la CEE avec ses principaux partenaires commerciaux au sein du GATT. Et la baisse persistante du pouvoir d'achat réduit par ailleurs de plus en plus les débouchés intérieurs qui constituaient jusqu'ici la base essentielle de sa stabilité.

LE BOERENBOND, UN COMPLEXE MULTIFORME

Avant d'examiner les principaux secteurs de l'industrie agro-alimentaire, il peut être intéressant de fournir quelques indications sur

le *Boerenbond*, qui joue un rôle important non seulement dans l'activité agricole mais également dans le secteur agro-alimentaire.

Le *Boerenbond* (Union des paysans), fut fondé en 1890, en pleine crise agricole, pour venir en aide aux agriculteurs, durement atteints. Il s'agissait de créer « *une organisation sociale des cultivateurs du pays flamand* », notamment pour procéder à des achats en commun de semences, d'engrais, etc. Dans l'esprit d'au moins un de ses fondateurs, *Georges Helleputte*, qui devint par la suite ministre catholique de l'Agriculture, il s'agissait surtout d'empêcher le mouvement coopératif socialiste en plein essor de gagner les campagnes. « *Si dans une localité on ne peut éviter la création d'une société coopérative par nos adversaires, avait-il déclaré, faisons-le nous-même, agissons à leur place, mais n'allons pas plus loin* ».

Pour ancrer l'organisation au sein des masses rurales, le *Boerenbond* fit appel aux membres du clergé et, grâce à cet appui, son développement fut rapide. Au fil des ans, il a créé une série de sociétés aux activités économiques destinées en principe à être des moyens de réaliser son objectif social et qui rendent sans doute des services aux affiliés mais qui, conçues au départ comme des moyens, sont bientôt devenues des fins.

Avec ses 4.000 employés, le *Boerenbond* est aujourd'hui le principal employeur de la région de Louvain et il est également devenu une vaste entreprise financière, industrielle et commerciale.

Les activités des *Assurances du Boerenbond (ABB)* dépassent de beaucoup des objets purement agricoles. Les *ABB*, qui occupent la cinquième place dans le classement des compagnies d'assurances, détiennent notamment des participations dans le groupe *Almanij-Kredietbank* ainsi que dans la *Société Générale de Belgique*, la *Société Générale de Banque* et la *Banque Bruxelles Lambert*.

Les activités du *Comptoir d'Achat et de Vente (CAV)* couvrent tout le territoire car il dispose de bureaux régionaux en Wallonie où il travaille en collaboration avec l'*Alliance agricole belge (AAB)*. Le *Comptoir d'Achat et de Vente* fournit à un nombre considérable de fermiers les aliments destinés à leur bétail. Ses usines de Merksem et d'Aalter sont les plus grandes du pays dans ce secteur.

Le *CAV* exerce en même temps son contrôle sur une grande partie de l'industrie laitière, de la meunerie (« *Le Bon Grain* », à Morlanwelz), etc. Et une coopérative du *Boerenbond Centraeve*, à Louvain, s'oriente de plus en plus vers le surgelé dont la vente au consommateur se fait sous la marque *Covee*.

Ces industries connexes — laiterie, meunerie, etc. — permettent du reste au *Boerenbond* de faire partie de la *FEB* par le truchement de la *Fédération des Industries agricoles et alimentaires*.

Le *Boerenbond* entend poursuivre la diversification de ses activités. Sous son impulsion, trois coopératives laitières viennent de s'associer à la société *Côte d'Or* pour créer une société coopérative commune, *Intermilk*, qui introduira sur le marché le « *drink chocolate Côte d'Or* » fabriqué avec du lait et du chocolat *Côte d'Or*.

L'industrie sucrière

Le sucre a d'abord été extrait de la canne à sucre qui poussait à l'état naturel au Bengale. Lors des croisades, il fut importé en Europe où quelques cultures de cannes s'établirent en Sicile, en Espagne, puis aux Canaries. Et les Espagnols l'introduisirent ensuite aux Antilles et en Amérique centrale où il connut un développement énorme, parallèle aux progrès industriels de l'extraction et du raffinage.

Jusqu'au commencement du XIX^e siècle, seul le sucre de canne alimenta le marché européen. Importé à l'état brut, il était raffiné dans les ports de mer, notamment à Anvers au XVI^e siècle. Considéré comme un article de luxe, il se vendait à des prix très élevés.

Le chimiste allemand *Margraf* (1709-1982) établit en 1745 que la betterave, jusque là utilisée seulement comme nourriture de bétail, était riche en sucre et son compatriote *Frédéric-Charles Achard* (1753-1821) vulgarisa un demi-siècle plus tard les méthodes d'extraction. Ce n'est toutefois qu'en 1811 qu'on en commença la culture industrielle en France et dans nos régions sous l'impulsion de Napoléon qui voulait pallier les effets du blocus continental.

Les premières sucreries à betteraves créées dans nos provinces sous l'Empire succombèrent toutefois après la réunion à la Hollande qui possédait un outillage considérable pour la raffinerie du sucre de canne. C'est seulement après la révolution de 1830 qu'un certain nombre de sucreries s'installèrent à proximité des cultures betteravières de la région limoneuse. En 1836, on n'en compte encore que vingt-trois qui livrent seulement 5.750 tonnes de sucre alors que les raffineries anversoises, qui avaient repris leur position dominante du XVI^e siècle, traitent près de 32.000 tonnes de sucre brut de canne. Dès 1880, la situation s'est toutefois modifiée du tout au tout : frappé de droits d'entrée, le sucre de canne n'est plus traité en Belgique où deux cents fabriques (159 sucreries et râperies et 41 raffineries) fournissent 75.000 tonnes de sucre de betterave.

Ces premières sucreries n'étaient que des entreprises quasi artisanales installées dans une aile de leur ferme par des planteurs de betteraves qui voulaient valoriser leur production. Dans la région de Tirlemont, la première fut créée en 1846 par *P.L. Vinckenbosch*, qui reprit en 1852 celle qu'un planteur nommé *Vandenbergh* avait installée sur le site actuel de la *Raffinerie Tirlemontoise*. C'est seulement dix ans plus tard que cette sucrerie, devenue en 1862 la société *Vinckenbosch et Cie* donna le pas à ses activités industrielles. En 1870, elle construisit une raffinerie et, en 1874 après la mort de *Henri Vinckenbosch*, *Victor Beauvain*, cultivateur à Rossoux, reprit l'affaire.

C'est en 1894 que deux membres d'une famille d'origine russe, les frères *Frantz et Paul Wittouck*, propriétaires d'une distillerie à Ruisbroek, entrent en scène et s'associent à *Victor Beauvain* pour créer la *S.A. Raffinerie Tirlemontoise*. Aujourd'hui encore, cette société, devenue un énorme complexe industriel et commercial est contrôlée par le groupe familial *Wittouck*.

La *Société Générale*, qui a pendant longtemps détenu une participation minoritaire dans la *Raffinerie Tirlemontoise*, a réduit cette parti-

cipation de moitié en 1966 et en a cédé le restant en 1968. Si M. Pierre Oury, directeur de la *Société Générale*, préside le conseil d'administration de la *Raffinerie Tirlemontoise* depuis 1978, c'est à titre personnel, pour tenir le rôle d'arbitre entre le groupe majoritaire Wittouck et le groupe minoritaire Kronacker.

L'ESSOR DE LA RAFFINERIE TIRLEMONTAISE

Au fil des années la *Raffinerie Tirlemontoise* s'est assuré le contrôle d'une trentaine de sucreries : les *Sucreries de Genappe, Opheylysen, Berendrecht, Houppertingen*, la *Sucrerie des Flandres* à Moerbeke-Waas, les *Sucreries du Hainaut* à Granglise, l'*Association sucrière de Landen*, la société *Snyers-Beauduin* à Rosoux-Goyer, la *Sucrerie Dumoulin* à Orp-le-Grand, les sucreries de *Barry-Maulde, Brugelette, Warneton, Quévy-Peronnes, Calloo, Liers, Trognée*. La société a fermé la plupart de ces sucreries afin de concentrer la production dans les installations les mieux outillées ou les mieux situées.

Toute une série d'autres sucreries appartenant à de petits groupes familiaux ont par ailleurs fermé leurs portes : les *Sucreries de la Dendre* à Ath, la *Sucrerie Dumont de Chassart* à Wagnelée, les *Sucreries de Govez, d'Embresin*, etc.

La *Raffinerie Tirlemontoise* et ses filiales assurent ainsi les trois quarts de la production belge de sucre blanc et la quasi-totalité de celle des articles de consommation proprement dits qui sont les sucres après raffinage pour lesquels le groupe a un monopole de fait. Après avoir racheté la *Raffinerie Graeffe* à Molenbeek-Saint-Jean (où s'est aujourd'hui installé le *Plan K*) et les *Raffineries Belges* (Anvers) et acquis une participation de 50 % dans les *Sucres d'Oreye* (ex-Raffinerie Notre-Dame), la *Raffinerie Tirlemontoise* a en effet absorbé, en 1976, la dernière firme importante : la *S.A. Raffinerie et Sucreries du Grand-Pont* (usines à Hoegaarden et Gembloux), fondée en 1876, qui avait elle-même absorbé une demi-douzaine de sucreries et qui a abandonné le raffinage.

Depuis 1971, la *Raffinerie Tirlemontoise* a regroupé ses activités de raffinage dans le siège de sa filiale, *Sucres de Tirlemont*. Et, par la suite, elle a réparti ses autres activités (cristallisés, cassonades, mélasses, sucres destinés à l'industrie belge ou à l'exportation, etc.) entre ses usines de Wanze, Genappe, Brugelette, Hoegaarden, Quévy et Furnes. Le groupe possède également une société d'engineering (la *Société sucrière d'études et de conseils*) et diverses filiales spécialisées comme la fabrique de sucre candi *Candico* à Merksem. Il a fermé en 1979, sa distillerie de Ruisbroek, la plus grande du pays.

La *Raffinerie Tirlemontoise* s'est associée à diverses initiatives prises ces dernières années dans le domaine de la *biotechnologie*. En septembre 1982, elle a pris une participation de 12 % dans la *CDA* (Cie de Développement de l'Agro-alimentaire) créée en Wallonie à l'initiative de la *SRIW* et, en mars 1983, elle a participé à l'augmentation du capital de la *NV Plant Genetic Systems* constituée à l'initiative de la *GIMV* flamande.

Pendant l'exercice 1982-1983, la *Raffinerie Tirlemontoise* a produit

612.000 tonnes de sucre blanc, le record de la société. 65 % de sa production est destinée à l'exportation.

CONCENTRATION ET RATIONALISATION

L'industrie sucrière a connu un mouvement de concentration rapide. En 1900, on comptait encore 107 sucreries mais leur nombre descendit à 43 en 1930, à 36 en 1950 et à 20 en 1970. En même temps la production passait de quelque 300.000 tonnes au début du siècle pour dépasser les 500.000 tonnes dans les années septante. Les circonstances météorologiques influençant le volume de la récolte et la teneur en sucre des betteraves, la production annuelle présente des fluctuations importantes. Ces dernières années, elle a oscillé entre 600 et 800.000 tonnes pour dépasser le million de tonnes, l'an dernier. Comme la consommation intérieure plafonne aux environs de 350.000 tonnes, cela confère une importance particulière aux exportations.

Problème complexe car les cours mondiaux, établis en fonction des disponibilités sur le marché, connaissent des fluctuations allant du simple au quintuple en quelques mois. Problème d'autant plus complexe que la culture betteravière étant en pleine expansion dans la CEE, la surproduction européenne, favorisée par des rendements en expansion constante, menace la rentabilité en augmentant le pourcentage de sucre devant être exporté à perte hors de la Communauté.

Un système régulateur du marché du sucre fixant aux différents pays des quotas de production pour éviter des excédents trop importants a donc été établi au sein de la CEE. La baisse de la consommation à l'échelle mondiale ayant fortement pesé sur le cours du sucre, un système de restitutions faisant le pont entre les prix CEE et le prix mondial finance l'exportation des excédents de sucre européen.

L'ISOGLUCOSE OU LE MAIS CONTRE LA BETTERAVE

Il y a une dizaine d'années, l'entrée en scène de l'*isoglucose* secoua le marché sucrier européen. Sirop de glucose à haute teneur en fructose, l'*isoglucose* est un sous-produit que les amidonneries peuvent produire à partir du maïs, du blé ou de la fécule de pommes de terre qui constitue un sucre liquide que l'industrie alimentaire — l'industrie des boissons rafraîchissantes et la confiserie notamment — peut utiliser au même titre que le sucre de saccharose obtenu à partir de la betterave ou de la canne à sucre.

Ce produit, qui existe depuis longtemps, connut un développement brutal quand le cours du sucre sur le marché mondial atteignit des sommets vertigineux en 1975. Les amidonneries européennes et singulièrement la firme *Amylum*, la plus grande amidonnerie-glucoserie de maïs du pays, établie à Alost, procédèrent à des investissements qui leur permirent d'accroître fortement leurs ventes d'*isoglucose*, offert à des prix avantageux, sur le marché européen.

Ce fut un beau tollé. La *Raffinerie Tirlemontoise* en tête, les sucriers européens, appuyés par les organisations de betteraviers, intervinrent auprès de la Commission de la CEE pour lui demander de les protéger contre cette concurrence.

La Commission européenne ne s'en fit pas faute. Dès 1976, elle s'engagea à prendre des mesures adéquates et depuis 1979 l'isoglucose est soumis à un régime de quotas et de cotisations à la production destinées à financer la charge de l'exportation de l'excédent de sucre qu'il provoque.

Biscuits et chocolat

« *General Biscuit (De Beukelaer-Parein)*, la première biscuiterie-chocolaterie en Europe est BELGE ». C'est ce que proclamait, avec une fierté évidente, une publicité couvrant une page entière de *L'Echo de la Bourse* en mai 1970. Et le texte rappelait comment « grâce à la clairvoyance peu commune de deux hommes, véritables pionniers des temps modernes, Edmond De Beukelaer et Paul Parein, qui avaient décidé d'unir leurs efforts », s'était créée chez nous « la première biscuiterie-chocolaterie d'Europe ».

Une biscuiterie qui, sept ans après la publication de ce texte publicitaire, allait passer sous le contrôle du groupe français *Céraliment-Lu Brun*, la chocolaterie passant sous contrôle allemand l'année suivante. Comme la plupart des autres chocolateries du pays passèrent ensuite, l'une après l'autre, sous contrôle étranger.

Pourquoi les fondateurs de la *General Biscuit* n'ont-ils pu conserver le contrôle de l'entreprise qu'ils créèrent en 1965 ? L'affaire semblait bien partie et pleine d'avenir car les deux firmes qui unissaient leurs forces avaient fait leurs preuves.

La première avait été fondée en 1869 par *Edouard de Beukelaer*, boulanger anversois qui créa une petite biscuiterie occupant une vingtaine d'ouvriers qui prospéra si bien qu'il put y ajouter une chocolaterie et une confiserie en 1889. Par la suite, la firme *De Beukelaer*, devenue société anonyme en 1906, créa une filiale en Angleterre (1930) et une autre en Allemagne (1957). L'accroissement de sa production l'amena à ériger, en 1960 à Herentals, une des usines qui se classaient à ce moment parmi les plus modernes du continent.

Quant à la firme créée en 1890 à Borgerhout par *Edouard Parein*, un marchand de grains qui avait racheté la biscuiterie créée quelques années plus tôt par un certain *Joseph Cordemans*, son expansion l'avait également hissée au niveau des principales entreprises du secteur, ce qui l'amena à entreprendre la construction, à Beveren-Waas, d'une usine ultra-moderne qui fut inaugurée en 1966 au lendemain de la création de la *General Biscuit*.

La *General Biscuit*, qui occupait environ 3.250 personnes dans ses usines belges au moment de la fusion De Beukelaer-Parein, entreprit bientôt de développer ses activités en absorbant toute une série d'autres biscuiteries et chocolateries.

En 1969, *General Biscuit* racheta et ferma la chocolaterie et biscuiterie *Victoria*, entreprise créée en 1896 qui appartenait à la famille Bosaert et occupait un millier de personnes à Koekelberg, ainsi que la chocolaterie *Meurisse*, à Anvers, la plus ancienne du pays, fondée en 1845. En 1973, le groupe reprit la chocolaterie Renaux, à Duffel, le deuxième

producteur de chocolat de couverture. Et en 1974, il reprit la firme *Neuhaus* (pralines) à Zellik et la *Biscuiterie Paquot*, d'Yvoz-Ramet, spécialisée dans la fabrication de biscottes qui fut rebaptisée *Générale de Panification*.

Entre-temps, la *Général Biscuit Company* avait réparti ses activités entre deux filiales d'exploitation : la *General Biscuit NV* pour gérer le secteur biscuiterie et la *Général Chocolate* à laquelle furent transférées les activités du secteur chocolatier. Et le groupe développa considérablement ses activités à l'étranger, notamment en Allemagne fédérale, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, en Autriche et en Espagne où il avait des filiales de production.

En France, la *General Biscuit* s'associa en 1969 au groupe *Céraliment* des frères Jean et Marcel Thèves qui acquit une participation minoritaire dans son capital en échange des titres de l'*Alsacienne des Biscuits*, une filiale de *Céraliment*. Par la suite, *General Biscuit* tenta d'élargir encore son domaine français en acquérant le contrôle de la société *Lu Brun*. Le gouvernement s'y étant opposé, *Céraliment* réalisa l'opération mais, du même coup le groupe *Thèves* devint le principal concurrent de *General Biscuit* sur le marché français.

L'affaire n'en resta pas là car, après une bataille financière qui dura plusieurs mois, les frères Thèves parvinrent à racheter les actions détenues par deux des familles fondatrices du groupe, les Parein et les Plissart et une OPA lancée par la suite leur valut finalement de s'assurer, en 1977, du contrôle complet de la principale biscuiterie-chocolaterie belge.

Depuis lors, le groupe français a procédé à une restructuration de la firme. Dès 1978, le groupe allemand *Léonard Monheim* racheta une participation de 75 % dans la *General Chocolate* avec l'accord de l'actionnaire minoritaire (25 %), allemand lui aussi : *P.F. Feldhaus*, au Neuss. Et, en 1980, le siège d'Yvoz-Ramet, spécialisé dans la production de biscottes, fut fermé.

General Biscuit België, qui n'est plus qu'une des filiales de la société française *Générale Biscuit*, occupe à présent quelque 2.000 salariés dans ses usines de Herentals et de Beveren.

BISCUITS DELACRE ET CONTINENTAL FOODS

La deuxième biscuiterie du pays en ordre d'importance, les *Biscuits Delacre*, fut créé en 1874. Elle a surtout pris de l'importance en augmentant fortement ses exportations depuis que le groupe américain *Campbell Soup* en acquit le contrôle en 1961. Son usine à Vilvorde occupe quelque 800 personnes et la société a une seconde filiale de production à Nieppe en France. Elle a également acquis le contrôle de la pralinerie *Godiva*.

Les activités de la *Continental Foods*, qui occupe 700 personnes dans son usine de Puurs, sont fort nombreuses car il s'agit d'un conglomérat issu de la fusion d'une série de petites firmes fort diverses.

La *Continental Foods* fut fondée en 1968 en fusionnant deux affaires familiales : *Imperial Products*, à Anvers, et *Devos-Lemmens*, à Puurs.

Imperial Products, créée en 1903, était dirigée par *Fernand Collin*, à ce moment président de la *Kredietbank* dans laquelle la famille Collin détient des intérêts. L'entreprise produisait des produits pour entremets et desserts, notamment des puddings.

La S.A. *Devos-Lemmens*, créée dès 1886, qui produisait sauces, mayonnaises et condiments, avait absorbé deux ans plus tôt la vinaigrierie *De Blauwe Hand* dont l'origine remonte à 1760.

Continental Foods élargit rapidement le champ de ses activités. Une filiale spécialisée, *Continental Sweets*, créée en 1969, réunit trois firmes dont le groupe acquit le contrôle : le département chocolaterie-confiserie de la *Maison Henri Cornet (Confiserie « Lutti »)*, la *Confiserie Léopold* à Ganshoren et la S.A. *Antoine* à Ixelles.

De son côté, *Continental Foods* absorba diverses sociétés dont la S.A. *Trois Moulins*, se créa un réseau de filiales à l'étranger et prit, en 1972, une participation majoritaire dans le groupe hollandais *Kwatta*.

En 1974, le groupe fut restructuré. Devenue la *Continental Foods Company*, la société-mère coordonne les activités de ses cinq « noyaux » de production : *Foods, Sweets, Cosmetics, Cacao* et *Délicatesses*. Et en 1978, le groupe créa un holding spécialisé à Luxembourg, *Continental Foods International*, pour coordonner ses activités à l'étranger.

LES GRANDS DU CHOCOLAT

Si la culture de fèves du cacao échappe forcément à la Belgique, leur traitement en vue d'obtenir les matières premières nécessaires à la fabrication du chocolat pourrait s'y effectuer. Ce n'est pas le cas. Bien que la Belgique possède une industrie chocolatière assez importante, cette première étape de la production du chocolat lui échappe. Qu'il s'agisse de pâte de cacao, de beurre de cacao ou de cacao en poudre, les firmes belges les importent essentiellement des Pays-Bas en s'adressant à des sociétés hollandaises qui se sont spécialisées dans ces préparations.

La production chocolatière comprend plusieurs branches. Et tout d'abord, la fabrication du *chocolat de couverture*, qui représente 40 % du marché et fournit le chocolat destiné aux biscuiteries-chocolateries (Delacre, par exemple), aux praliniers, aux fabricants de pâtes à tartiner, de figurines de Saint-Nicolas ou de Pâques, etc.

Callebaut, à *Wieze-Lebbeke*, dont 85 % de la production se compose de *chocolat de couverture*, est le plus grand producteur du pays dans ce domaine. En 1980, cette entreprise fut rachetée par le groupe suisse *Interfood* (Suchard-Tobler). La petite usine *Suchard* que ce groupe possédait à Zaventem fut fermée en 1982.

Pour les *produits finis*, qui représentent 30 % du marché, la première place est tenue par *Côte d'Or*, aujourd'hui la seule chocolaterie importante du pays à ne pas être passée sous contrôle étranger. Car après *General Chocolate* (1977) et *Callebaut* (1980), la *Chocolaterie Jacques*, à Eupen, a été reprise en 1982 par le groupe allemand *Imhoff-Stellwerck*.

Côte d'Or est plus que centenaire puisque son origine remonte au 24 avril 1883 quand une petite chocolaterie artisanale établie à Schaerbeek déposa la marque « Côte d'Or » au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles.

En 1889, *Charles Neuhaus* vendit l'entreprise à *Joseph Bieswal* qui s'associa avec un autre chocolatier-confiseur, *Lambert Michiels*, pour s'installer et exercer leurs activités, rue Bara, à Anderlecht. En juillet 1906, ils créèrent la *SPRL Alimenta* et aujourd'hui encore les descendants d'Albert Michiels et de Joseph Bieswal sont à la tête de l'entreprise.

Dans les années septante, *Côte d'Or* a créé tout un réseau de filiales dans la CEE. En Belgique, la firme occupe près de 1.500 personnes dans ses usines d'Anderlecht et de Hal. *Côte d'Or* fabrique uniquement des produits vendus directement au consommateur (tablettes de chocolat, bâtons fourrés, pralines, etc.) et, en 1983, 54 % de la valeur de la production était vendue au-delà des frontières.

Pour accroître ses moyens financiers, *Côte d'Or* a décidé, à la fin de 1983, de procéder à une émission d'actions dont une partie sera introduite en Bourse mais qui laissera le contrôle de la firme aux groupes familiaux qui l'ont dirigée jusqu'ici.

Le restant du marché chocolatier est surtout desservi par des *praliniers* parmi lesquels *Neuhaus*, *les Corné*, *Godiva* et *Léonidas* sont les plus connus.

La plus ancienne de ces firmes, *Neuhaus* dont l'origine remonte à 1857, eut une existence mouvementée qui l'intégra un moment, dans les années septante, au groupe *General Biscuit*. Rachetée en 1978 par les frères Jean-Jacques et Claude Poncelet, la firme fournit à présent un gros effort pour faire connaître ses produits aux Etats-Unis.

Quant à *Godiva*, créée en 1913 par Joseph Draps, elle est entrée en 1972 dans le groupe *Biscuit Delacre*, lui-même devenu la filiale de la *Campbell Soup* américaine.

Janvier-février 1984

Critiques cinématographiques

Censure et cinéma

Le hasard a voulu que deux films saisis par le parquet pour atteinte aux mœurs et relaxés par la suite soient présentés cette semaine à la critique.

Le sort réservé à ces films — « The Fox » et « Dix-sept ans » — montre l'absurdité et les dangers de la vague de pudibonderie répressive qui déferle depuis quelques mois sur notre pays.

En principe, la censure n'existe pas en Belgique et la Constitution précise même qu'« elle ne pourra jamais être établie ». Mais il y a mille façons d'interpréter les lois et l'interdiction d'exposer ou de distribuer des « écrits, figures ou images contraires aux bonnes mœurs » peut venir fort à point pour appliquer une censure de fait puisque les critères de la « bonne moralité » sont d'une étonnante élasticité.

Certains parquets du royaume ont usé et abusé de cette faculté ces derniers temps et il est souvent arrivé que les tribunaux les suivent. Hugo Claus a été condamné pour avoir présenté une œuvre théâtrale où figuraient trois messieurs tout nus, des artistes ont été poursuivis pour avoir exposé des dessins qualifiés d'office licencieux, des revues ont été saisies...

Quant au cinéma, il fournit une cible de choix aux animateurs de cette prude croisade. Non seulement « *Je suis curieuse* » fut saisi le jour même de sa sortie à Bruxelles, mais plusieurs films qui avaient été projetés sans offenser le spectateur le plus chaste dans certaines villes du pays furent frappés d'interdit quand on les montra dans une autre province. « *Dix-sept ans* », qui n'avait offusqué personne à Hasselt, fut estimé indécent à Charleroi. « *The Fox* » et « *Les miracles de l'amour* » qui avaient tenu l'affiche pendant plusieurs semaines à Anvers sans susciter le moindre scandale, furent saisis quand on s'avisait de les projeter à Bruxelles.

Mais les meilleures plaisanteries ont parfois une fin. Après plusieurs mois de cogitations et après avoir vu et revu à loisir les bandes litigieuses afin d'en apprécier en toute sérénité la moralité, les autorités judiciaires se sont donc finalement avisées qu'après tout, rien ne justi-

fiait la saisie du « Fox » et de « Dix-sept ans ». Les copies ont été restituées aux exploitants et les spectateurs, qui sont désormais assurés de les voir sans péril pour leur pudeur, se demanderont à coup sûr pourquoi ces films avaient encouru les foudres de la justice.

« Dix-sept ans » est si naïf qu'il ne ferait pas rosir une rosière. Quant au « Fox », la seule chose qui m'a troublé dans les séquences incriminées, c'est que des images aussi anodines aient pu jeter le trouble dans l'âme de certains magistrats. Je crains fort que la psychanalyse décèlerait là des indices de refoulements insondables, particulièrement inquiétants dans le chef d'organes de la loi.

C'est d'autant plus grave qu'il serait faux de croire que le non-lieu dont viennent de bénéficier ces deux films constitue un « happy end » car nos croisés de la vertu n'ont pas abandonné la partie. Ils savent que les saisies et les procès intentés aux propriétaires de salle constituent un moyen d'intimidation efficace même quand ils ne se terminent pas par des condamnations. Le préjudice commercial qu'ils subissent incite en effet de plus en plus les exploitants à exercer une auto-censure et à couper les passages qui pourraient servir de prétexte à des poursuites. Nombre de films de réelle valeur projetés sur nos écrans ne sont ainsi que des versions mutilées de l'œuvre originale. Il y a là une menace réelle à la liberté d'expression.

17 juillet 1969.

Hollywood et le Vietnam

Pendant plus de trente ans, de Pearl Harbor (décembre 1941) aux accords de Paris (janvier 1973), les forces armées américaines ont été engagées presque sans interruption dans des actions militaires en Extrême-Orient : contre le Japon d'abord, puis en Corée, puis au Vietnam.

Dès le début des hostilités dans le Pacifique, Hollywood participa activement à la guerre psychologique, multipliant les films racistes où les « Jaunes » sont présentés comme des ennemis fourbes et sadiques. La guerre de Corée, qui coïncide avec la chasse aux sorcières macarthyste, s'accompagne de son côté de la production de films rageusement anticommunistes identifiant valeurs militaires et valeurs américaines et proposant l'armée USA comme un modèle moral.

Quelque chose change toutefois à Hollywood avec le conflit vietnamien. Les films bellicistes se font rares. On en tourne deux en 1968 : *Commando au Vietnam* de M. Thompson et le célèbre *Bérets verts*, réalisé en grande partie dans le camp d'entraînement militaire de Fort Benning (Géorgie), exaltation raciste des Marines, un des deux seuls films dont feu John Wayne ait personnellement assuré la mise en scène au cours de sa carrière. Leur échec financier fracassant dissuada toutefois les producteurs de persévérer dans cette voie.

LES CONTESTATAIRES

Des cinéastes indépendants entreprirent par contre de dénoncer la « sale guerre » du Vietnam. *Emilio de Antonio* démontra dans *Vietnam, année du cochon* (1969), en utilisant une énorme quantité d'images d'archives, la longue préméditation de l'intervention américaine. *John Strick* repéra les signes avant-coureurs de la défaite dans ses *Interviews with My Lai Veterans* (1970) où il montrait des soldats transformés en véritables machines de mort après avoir subi les entraînements déshumanisants que *Frederic Wiseman* dénonce dans *Basic Training* (1971).

Paul Ronder interroge des parents de jeunes soldats morts au Vietnam dans *Un membre de la famille* (1971) en appelant franchement à l'insoumission, ce que *Francine Parker* fait également avec un humour féroce dans *F.T.A. (Fuck The Army)*, (1972). Et dans un des films les plus émouvants de l'époque, *Les Neuf de Catonville*, dont *Gregory Peck* finança la production, *George Davidson* raconte comment neuf Américains, dont deux femmes et deux prêtres, de cette petite ville du Maryland, se saisirent de 300 livrets militaires qu'ils mirent en tas dans la rue et brûlèrent au napalm.

L'insoumission est également réclamée dans *Winter Soldiers* (1972), documentaire collectif de vétérans de la guerre qui témoignaient des atrocités qu'eux-mêmes avaient commises au nom de la civilisation occidentale. Plus tard, *Peter Davis* s'interrogera dans *Hearts and Minds* (1973) sur les raisons qui avaient pu conduire à ce génocide et la fin des hostilités permettra à Hollywood de confirmer son antipathie pour cette guerre en lui accordant un Oscar du meilleur documentaire. *Jane Fonda* montrera alors dans *Rencontre avec l'ennemi* (1974) ce qu'elle a vu dans un Vietnam dévasté au cours du voyage qu'elle y fit au lendemain des Accords de Paris. Et *Milestones* (1975) de *J. Douglas* et *Robert Kramer*, véritable somme des idées de la génération qui s'opposa à la guerre, marquera en même temps une coupure dans le discours en prônant l'investissement de cette énergie militante dans la vie quotidienne d'un pays profondément perturbé par cette guerre.

L'OMBRE DU VIETNAM

Si le Vietnam fut longtemps un sujet tabou pour Hollywood, les films antibellicistes furent en revanche nombreux pendant la période la plus dure de la « sale guerre » (1968-1972). Pour éviter les censures et les boycottages, ils prirent la précaution de situer l'intrigue ailleurs. *Soldat bleu* de *Ralph Nelson* et *Little Big Man* d'*Arthur Penn* avaient pour cadre les guerres contre les Indiens; *Johnny s'en va-t-en guerre* de *Dalton Trumbo*, la guerre 14-18; *Abattoir 5* de *G. Roy Hill* et *Catch 22*, la seconde guerre mondiale; *MASH* de *Robert Altman* la guerre de Corée. Mais tous évoquaient le Vietnam, les souffrances inutiles, les morts absurdes.

Par la suite, la guerre du Vietnam fut de plus en plus souvent abordée de façon indirecte en montrant les traumatismes subis par ceux qui y avaient pris part. *Edwin Sherin* dans *Glory Boy* (1972) et *Elia Kazan* dans *Les Visiteurs* (1972) montrent comment d'anciens combattants ne connaissent plus que la loi qu'ils ont apprise là-bas, celle de la violence. Le chauffeur de *Taxi Driver* (1975) de *Martin Scorsese* ne peut s'adapter

à la ville hyper-violente qu'est New York qu'avec les méthodes agressives qu'on lui enseigna à la guerre. Les deux délinquants d'*Un après-midi de chien* de *Sidney Lumet* appliquent pour cambrioler une banque ce qu'ils apprennent dans les commandos de la jungle. Il en va de même de l'ancien hippy devenu convoyeur de drogue des *Soldats de l'enfer* (1977) de *Karel Reisz*.

UN REGARD DIRECT

C'est seulement depuis quelques années que la guerre du Vietnam est abordée plus directement à Hollywood. Encore faut-il se garder d'aller trop loin dans ce domaine, *Robert Aldrich* l'a appris à ses dépens. *Twilight's Last Gleam* (Les dernières lueurs du crépuscule) qu'il réalisa en 1977, ne se bornait pas à dénoncer les horreurs de la guerre sur le terrain et les traumatismes des survivants. Il abordait un thème plus fondamental, il dénonçait les responsabilités de ceux qui décident de la guerre. Il révélait l'existence d'un document ultra-secret, transcription de bandes magnétiques d'un conseil extraordinaire réunissant militaires et fonctionnaires du plus haut rang autour du Président en exercice au moment de « l'escalade » qui expliquait que « les opérations du Vietnam sont un exercice militaire effectué pour démontrer notre volonté d'utiliser tous les moyens — y compris l'arme nucléaire — dans une confrontation avec les forces soviétiques ».

Cela, les spectateurs ne le sauront jamais car dans sa version originale, qui faisait 146 minutes, le film d'*Aldrich* fit peur aux exploitants. De sorte qu'il fallut attendre deux années pour qu'il soit enfin programmé dans une version amputée de près d'une heure de projection, émasculée et dépourvue de toute signification sous le titre *Ultimatum*.

Coming Home (Retour) de *Hal Ashby* eut plus de chance, sans doute parce que ce film, au reste excellent, sincère et sympathique, reflète la mauvaise conscience américaine sans aborder pour autant des problèmes trop inquiétants et réaffirme même finalement, par l'exemple de *John Voigt*, que la principale qualité américaine est la volonté de vaincre, de vaincre l'inertie de son propre corps s'il le faut.

Son succès témoigne toutefois de la volonté du public américain de regarder de front son passé et cette volonté s'exprime également dans la version de *Hair* de *Milos Forman* qui rappelle fort à propos que la guerre du Vietnam fut une sale guerre menée par l'Etat le plus riche du monde contre un petit peuple de vieille culture.

LA RECUPERATION

Comme cela même risque d'être dangereux, une opération de récupération de grande envergure a commencé avec *The Deer Hunter* (Le voyage au bout de l'enfer) de *Michael Cimino*, un des films les plus putassiers jamais produits par Hollywood. Car la dénonciation vigoureuse des horreurs de la guerre s'accompagne ici de l'affirmation bien établie que les « Viets sont de toute façon des sous-hommes aussi cruels que fanatiques ». Ce qui estompe les responsabilités et inverse les rôles de sorte qu'en fin de compte, ce sont les GI envoyés là-bas qui font figure de victimes et, à travers eux, les Etats-Unis comme tels.

Pétition de principe qu'on retrouve dans un petit film programmé

cet été à la sauvette à Bruxelles, *Rolling Thunder* (Légitime violence) de *John Flynn*, où un officier américain, prisonnier pendant sept ans au Vietnam y subit des traitements tellement inhumains qu'une fois rentré aux Etats-Unis, il lui paraîtra normal de recourir lui-même à l'hyper-violence pour régler ses comptes.

Et cela ne fait que commencer. *Apocalypse Now*, la dernière super-production de *Francis Ford Coppola*, présentée hors compétition à Cannes, prend également le Vietnam pour cadre pour situer le lieu « où le civilisé rencontre le primitif ».

2 août 1979.

Films et problèmes polonais

Les grèves de Gdansk ont fait surgir beaucoup de questions sur la société polonaise. Certaines de ces questions avaient été soulevées — ou suggérées — dans des films polonais récents.

On pense d'abord à *L'homme de marbre*. Cette grande œuvre d'Andrzej Wajda s'attaque au silence et aux mythes qui enveloppent encore le passé, les années cinquante. Symbole de ce silence et de ces mythes : la statue de marbre remisee dans la cave d'un musée, effigie d'un héros défunt et volontairement oublié. Birkut, l'homme de marbre, fut naguère maçon de choc. Son exemplaire zèle au travail entraînait des milliers de maçons à poser plus de briques en moins de temps. Ravagée par la guerre, la Pologne avait un pathétique besoin de maçons efficaces et le pays regorgeait de gens enthousiastes, comme Birkut. Il comptait aussi des fabricants d'enthousiasmes en série. Avec des mal-façons parfois tragiques. Les performances de Birkut s'inscrivaient dans un système dont il ne percevait pas les aspects manipulateurs et autoritaires. Il ne comprendra tout cela que bien plus tard, quand il aura cessé d'être considéré comme un héros.

Pour construire ce film sur la période stalinienne, Wajda part des curiosités de la jeunesse polonaise d'aujourd'hui. Cette jeunesse veut en effet connaître la vérité sur les années qui consommèrent tant d'ardeurs et virent disparaître tant de héros — sur ces années qui ont marqué une génération de militants. Wajda aura été le premier à s'attaquer aussi frontalement à pareil sujet. Les ouvertures rendues possibles par « l'ère Gierek » lui permirent d'entreprendre le tournage de son film. Mais on ne lui facilita pas la tâche; l'avancée des années 70 a en effet connu des temps d'arrêt et elle avait des limites.

Wajda termina néanmoins son film — faut-il rappeler que Birkut meurt à Gdansk ? — et en trois mois, deux millions et demi de spectateurs virent *L'Homme de marbre*, objet de discussions passionnées dans tous les coins du pays. A ceux qui lui avaient affirmé que le public ouvrier ne comprendrait pas son œuvre, Wajda avait d'avance répondu :

« La conscience politique, l'activité militante ne prennent leur réalité qu'en connaissance de cause (...) Il faut parler franchement parce qu'on fait confiance, réellement confiance au public, à l'opinion publique, à la conscience politique ».

Après *L'Homme de marbre*, Wajda a réalisé *Sans anesthésie*, film peut-être moins puissant, mais qui poursuit la même quête sociale, politique et morale — autour d'un thème apparemment plus ténu. Un journaliste brillant et bien coté va, très rapidement, perdre son crédit professionnel et ses amis, après avoir perdu sa compagne. Pourquoi des gens très vivants disparaissent-ils soudain de la circulation ? telle est la question-clé de *Sans anesthésie*.

Mais on aurait tort de réduire le cinéma polonais à Wajda.

Krzysztof Zanussi, de quinze ans son cadet, s'attaque lui aussi à des thèmes difficiles. Dans *Camouflages* (1977), c'est le monde universitaire qui est analysé, mis à nu. Deux hommes, deux amis, s'y affrontent. Le plus jeune, un assistant intègre, est plein de candeur et d'illusions. Le second, directeur de séminaire, fait preuve d'un cynisme tranquille et ne cache pas qu'il doit le succès de sa carrière à son caractère complaisant. Au-delà du campus universitaire et de ses particularités, qui ne sont que camouflages, c'est tout le monde des petits et grands potentats qui est éclairé par Zanussi. Et le propos du réalisateur est de déchirer un certain nombre d'écrans conventionnels, d'arracher un certains nombres de masques, pour accéder à plus de vérité sur les méfaits de la bureaucratie.

La génération des tout jeunes cinéastes polonais — ceux qui sont devenus adultes après 1970 — vient de s'illustrer au festival de Locarno. Cette nouvelle vague qui compte dès à présent quatre grands noms — Kieslowski, Falk, Agnieszka Holland, Kijowski — remet en question une certaine manière d'accommoder les grands principes. Tout ce qu'on sait d'eux — leurs films n'ont pas encore été présentés en Belgique — indique des talents prometteurs et une volonté d'ancrage dans les réalités sociales.

C'est précisément cet ancrage dans le réel contemporain qui confère aux films polonais leur vigueur. C'est ce qui leur permet d'éclairer les problèmes de la Pologne.

4 septembre 1980.

Une Flandre différente

UN BERCEAU EN FLAMMES

« Et la Flandre fut vaincue et mourut, et tous les Gueux furent exterminés, amen et fin. »

C'est par cette phrase que se termine le livre monumental de Louis-Paul Boon, grand écrivain prolétarien, ancien rédacteur de la « Rode Vaan » et de « Vooruit ».

Ce constat de décès se situe en 1585.

Aujourd'hui, la Flandre porte encore dans sa chair les traces de ces événements sanglants. Plus de la moitié de la population flamande fut massacrée ou obligée de fuir vers le Nord. Anvers avait capitulé devant les troupes espagnoles, l'Escaut était fermé. Gand, capitale de la Flandre et avec Paris la plus grande ville du continent, devint une ville fantôme. Au centre de la cité, les chevaux abandonnés broutaient l'herbe des ruelles désertées. Partout, des hordes de loups s'attaquaient aux hommes et aux bêtes.

Ce n'est pas à l'école que j'ai découvert le sens du 16^e siècle pour l'histoire de la Flandre. En scrutant mes souvenirs de jeunesse, j'y découvre plutôt une image de bonhomie et de justice. N'y avait-il pas un grand Charles-Quint, sage et paternel, aux prises avec les paysans d'Oolen et leur pot à bière à trois cornes ? Et après lui, Philippe II n'était-il pas le serviteur fidèle de la Sainte Eglise catholique qui nous déléguait ce brave Duc d'Albe pour nous protéger des iconoclastes fanatisés ? Et s'il y avait quelques bûchers par-ci, par-là, c'est qu'il y avait des sorcières, n'est-ce pas ? Thyl Ulenspiegel lui-même apparaissait comme un polisson espiègle qui n'avait rien de commun avec le gueux révolutionnaire de Charles De Coster. On le promut même au rang de recruteur pour la brigade flamande au front de l'Est...

On comprend aisément les motifs de la falsification de l'Histoire par la Belgique officielle : en fouinant dans les événements de ce siècle passionnant, on découvre un Flamand complètement différent de cette image de citoyen modèle, obéissant et soumis, que chérit la classe au pouvoir. On y découvre au contraire un Flamand révolutionnaire.

Or, par les temps difficiles que nous traversons, n'est-il pas préférable de ne pas réveiller le gueux ?

Citons comme dernier exemple le cas de Ryhove. La rue principale d'un quartier populaire de Gand s'appelle Ryhovelaan (avenue Ryhove). Les habitants de la rue que j'ai interrogés ignorent qui est Ryhove. Ils ignorent qu'il était, avec Imbieze, le grand dirigeant de la commune de Gand qui a tenu jusqu'en 1584. Ils ignorent même qu'il y a eu une commune de Gand. Les plus érudits savent qu'il a existé une république calviniste, mais ils s'étonnent d'apprendre que c'était une véritable république populaire, où le peuple — la « canaille » comme dirait Guillaume le Taciturne — exerçait directement le pouvoir. La commune de Gand a finalement cédé devant les efforts opposés, mais qui se confortaient mutuellement, de l'aristocratie dirigée par Guillaume, et de la soldatesque espagnole renforcée par des mercenaires de toute l'Europe.

Pourquoi ce rappel d'une histoire lointaine ?

Parce qu'il est indispensable à la compréhension du peuple flamand aujourd'hui. Aujourd'hui encore, le peuple flamand s'exprime généralement avec beaucoup de circonspection; il ne s'enflamme pas facilement. Il désire voir l'autre face de la médaille avant de rendre publique une opinion souvent nuancée. Cela a pour effet de rendre difficile la perception — à l'extérieur — du mouvement réel en Flandre, étant donné que les voix les plus sonores n'émanent pas du peuple, mais des classes possédantes. Il arrive ainsi que des idées progressistes se fraient lentement un chemin, avant d'apparaître soudain au grand jour — mûres et convaincantes. Ce fut le cas récemment avec le mouvement contre l'installation des fusées nucléaires. Il arrive également que des forces qui semblent dérisoires et isolées, vues de l'extérieur, apparaissent soudain comme représentatives de larges courants populaires.

C'est parce qu'ils ne tiennent pas compte de tout cela que les Spi-taels et autres Dehousse font le jeu de la droite flamande en accusant en bloc le peuple flamand de vouloir la destruction de la Wallonie. Les uns et les autres identifient la nouvelle aristocratie capitaliste flamande avec le peuple flamand. Les uns et les autres sont donc incapables de présenter des solutions aux graves problèmes actuels qui correspondent à l'intérêt et à la volonté de nos peuples.

LA PREMIÈRE VAGUE DE PROLÉTARIANISATION ET SES HÉRITIERS

Après le 16^e siècle, c'est le 19^e siècle, ère du capitalisme triomphant, qui a laissé des traces visibles dans le peuple flamand.

La Flandre a retenti du bruit des bottes de toutes les puissances européennes; elle a été décimée à intervalles réguliers par la famine et la peste; elle allait devenir une source inépuisable de main-d'œuvre à bon marché.

La redécouverte récente, au travers de multiples études et de documents, de cette exploitation sans merci, a indiqué que le 19^e siècle n'avait rien à envier au 16^e quant au niveau de l'extermination physique à grande échelle.

Les méthodes de production de la laine, du coton et du lin; l'exploitation sans bornes du travail des enfants et des enfants; l'abâtissement des prolétaires par d'interminables journées de travail, la sous-alimentation et le fléau de l'alcool — tout cela a si profondément mar-

qué le prolétariat flamand et sa culture qu'il en porte encore parfois des traces physiques et mentales visibles.

Le vrai miracle flamand, c'est la capacité du prolétariat — dans ces conditions dégradantes — de suivre l'exemple des couches prolétariennes des grands centres industriels, et même de payer parfois d'exemple. Les formes initiales de l'organisation ouvrière furent accompagnées de persécutions constantes, de répression sanglante et de l'exode des éléments les plus combattifs vers la France ou l'Angleterre. C'est les mains nues que les ouvriers du textile et les dockers se sont opposés à la sainte trinité des capitalistes, de la force de l'Etat et de l'Eglise qui voulait les maintenir dans la misère, l'oppression et l'ignorance.

Le mouvement socialiste s'est constitué au travers de cette lutte inégale et implacable, dans la solidarité entre le Nord et le Sud. Ce mouvement a gardé jusqu'à nos jours comme traits essentiels l'anticapitalisme, le réformisme politique, l'anticléricalisme, l'unitarisme.

Pour la bonne compréhension de la situation en Flandre, il est important de savoir que l'héritage actuel de ce mouvement ouvrier « traditionnel » n'est pas la seule expression, ni peut-être même l'expression la plus importante de la classe ouvrière. Il trouve ses appuis les plus solides dans les grands centres industriels d'Anvers et de Gand. Il connaît de grandes difficultés face aux phénomènes communautaires du pays et il a tendance à s'enfermer dans un anticléricalisme désuet. Quant à son anticapitalisme de principe, il se trouve constamment en opposition avec la pratique réformiste du Socialistische Partij.

Atteint de sclérose, le vieux BSP s'avérait incapable de se faire entendre dans les couches nouvelles et surtout des jeunes. Poussé par un courant de gauche, il a tenté de faire peau neuve lors de la passation des pouvoirs de la vieille génération traditionnaliste, symbolisée par un Jos Van Eynde, à un jeune inconnu nommé Karel Van Miert. Cet événement a coïncidé en gros avec la scission entre PS et SP. Karel Van Miert s'est présenté comme l'homme du renouveau, d'un parti ouvert et progressiste, nouant des liens avec une jeunesse contestataire. Dans sa foulée, et afin d'accélérer le renouveau radicalisé, des Jeunes Turcs créaient le mouvement « Doorbraak » (Percée), dans le but de rassembler des forces de progrès, en premier lieu au sein du mouvement ouvrier chrétien. On y trouve des noms tels que Louis Tobback (Louvain), président du groupe socialiste flamand à la Chambre, Norbert De Batselier (Termonde), Freddy Willockx (Saint-Nicolas), Jef Sleenckx (Campine), tous chefs de file du SP dans leur région. Il faut y ajouter Lode Hancké, qui occupe une position minoritaire dans son parti à Anvers.

Lors des élections communales de 1981, ce mouvement a donné lieu à des tentatives de listes électorales élargies à des progressistes chrétiens, des indépendants et des communistes. L'exemple le plus connu est celui du SPE (Union progressiste socialiste) de Louvain, qui a conduit à l'élection d'un candidat indépendant et d'un candidat communiste à côté des socialistes.

Comme le prouve le nombre limité de pareilles tentatives, « Doorbraak » n'a pas vraiment percé dans l'ensemble du SP. Il est resté très marginal dans les grands centres tels qu'Anvers et Gand; il se heurte à

l'obstruction active de socialistes « traditionnels », opposés à toute coopération aussi bien avec des chrétiens qu'avec des communistes. En freinant toute action d'opposition au gouvernement néo-libéral, les « traditionnels » ont repris la direction des opérations. Et il se confirme aujourd'hui que les mesures contre les chômeurs cohabitants, inventées par le ministre socialiste De Wulf, ont fait école...

« Doorbraak » a été vite enterré comme fer de lance d'un véritable front des progressistes, où toutes les composantes garderaient leur identité. Il est devenu un instrument de renforcement exclusif du SP, au détriment des autres organisations. Récemment, le président Karel Van Miert lui-même s'est mis à la tête de cette restauration. A l'occasion de la campagne pour les élections européennes, il a d'abord refusé une place à un communiste sur une liste socialiste « ouverte ». Il a ensuite opposé son veto à un accord entre le parti communiste et deux candidats progressistes de la liste du SP — l'un d'eux étant le prêtre limbourgeois Jef Ulburghs, porte-parole d'une conception large de « Doorbraak ».

Les termes de la déclaration de Van Miert ne laissent subsister aucun doute au sujet de son évolution : « Un front des progressistes ne signifie aucunement un front avec les communistes ». Cette attitude sectaire hypothèque lourdement l'avenir de « Doorbraak ». Elle signifie un retour à la ligne traditionnelle du vieux PSB. Elle fait de progressistes chrétiens tels que Jef Ulburghs des otages; en même temps, elle tente de réduire au silence les courants progressistes au sein du SP.

Il faut situer cet accident « européen » dans le contexte de la pratique du SP, depuis qu'il est dans l'opposition. Le SP « rénové », tout comme le vieux parti socialiste, cherche son identité non pas dans la lutte contre le capitalisme monopoliste fauteur de crise, mais bien au contraire contre l'organisation « concurrente » du mouvement ouvrier chrétien, l'ACW.

L'enjeu principal, c'est l'occupation du terrain au détriment de l'autre — et non pas l'organisation d'un *effort commun ou convergent* pour trouver une issue démocratique à la crise en réduisant le pouvoir monopoliste. Le raisonnement qui sous-tend cette politique électorale semble être le suivant : si nous réussissons à prouver que les travailleurs chrétiens sont trahis par leurs dirigeants, ils viendront chez nous. Ce raisonnement est absurde. A part un cas individuel, les défections au CVP vont dans toutes les directions (VU, Agalev...) sauf dans la direction de la gauche traditionnelle, contre laquelle les chrétiens sont vaccinés. On peut d'ailleurs se demander ce qu'un ouvrier chrétien progressiste trouverait au sein d'un SP réformiste, sinon le même arsenal de « trahisons », de faux compromis, d'absences d'alternatives dont il accuse de plus en plus la direction du CVP.

N'est-il pas vrai que le SP a refusé tout effort de mobilisation réelle des masses contre la politique néo-libérale, qu'il a réduit son opposition au seul spectacle parlementaire ?

N'est-il pas vrai que presque partout où les socialistes « traditionnels » participent au pouvoir politique, au niveau des communes, de l'Exécutif flamand, de parastataux, etc., ils se comportent en exécutants loyaux de la politique néo-libérale ?

N'est-il pas vrai que le ministre flamand Galle s'évertue à saigner la population flamande en exigeant la hausse de la fiscalité communale ?

N'est-il pas vrai que le SP n'a pas bougé le petit doigt pour appuyer les luttes syndicales — telles que la grève des fonctionnaires — et qu'en même temps, la direction du SP tente d'utiliser la FGTB comme une courroie de transmission de sa politique démobilitatrice ?

La politique de droite de la majorité de la direction du SP s'affirme de plus en plus nettement, en dépit d'un renouveau de façade. C'est aussi vrai dans un domaine-clé comme celui de la lutte contre l'installation d'armes nucléaires eurostratégiques. Une fois clos le débat parlementaire à ce sujet, et donc après avoir montré que « les élus de l'ACW sont tous des traîtres ignobles », le SP disparaît de l'avant-scène en annonçant que la bataille est perdue et qu'il n'y a plus rien à faire contre l'installation des euromissiles ! Certains dirigeants ont même précisé que le SP n'exigerait pas, pour participer éventuellement à un nouveau gouvernement, que la « décision » sur les missiles soit remise en question...

C'est ainsi — situation à la fois triste et invraisemblable — que les prises de position offensives sur le plan politique se situent surtout aujourd'hui dans les forces de l'ACW et communistes, sans qu'il faille pour autant négliger ou ignorer l'action et l'attente de la base au sein de la gauche traditionnelle.

L'ACW a de nouveau exigé, à la veille de la conférence de la sécurité européenne à Stockholm, le report de l'installation des engins nucléaires, tout en proposant des initiatives belges, afin de changer le climat international dans la perspective d'une force dénucléarisée en Europe.

Heureusement, le mouvement de la paix en Flandre est réellement pluraliste. Il peut être freiné, mais pas paralysé par le défaitisme socialiste. On peut conclure que pour l'essentiel de la démarche politique du SP, rien n'a véritablement changé depuis le transfert du pouvoir des « vieux » aux « jeunes » — rien si ce n'est l'unitarisme. Mais en se séparant du PS, le SP a également mis fin à la solidarité nationale de la classe ouvrière et s'est englué dans un nationalisme petit-bourgeois concurrentiel de celui de la VU et du CVP. Pour autant que cette analyse se limite au mouvement socialiste, elle conduirait à des conclusions pessimistes pour l'avenir du peuple flamand. Comme on le verra plus loin, ces conclusions pourraient être différentes si on y inclue l'évaluation globale du mouvement ouvrier et démocratique en Flandre, y compris la composante qui fait son originalité, le mouvement ouvrier chrétien.

LA SECONDE VAGUE DE PROLÉTARIANISATION ET SES HÉRITIERS

La Flandre est la seule région en Europe où le mouvement ouvrier chrétien est largement majoritaire. Cette situation a été longtemps masquée, parce qu'au niveau national les structures syndicales indiquent un quasi-équilibre entre les deux familles. Elle résulte sans doute d'un concours de circonstances spécifiques, dont certaines ont été évoquées au début de cet article : l'acte de naissance de la Flandre a été accompagné de la liquidation physique de tous ceux qui n'acceptaient pas la domination de l'Église catholique. Le mouvement ouvrier socia-

liste du 19^e siècle a pour la première fois brisé cette hégémonie au niveau des masses populaires. Les connivences entre Eglise catholique et Etat capitaliste sont à l'origine du caractère anticlérical du mouvement ouvrier « traditionnel ». Assez rapidement, le patronat chrétien s'est efforcé de créer un mouvement ouvrier chrétien « anti-socialiste », comme moyen d'autodéfense contre le flot rouge en croissance rapide. Mais déjà entre les deux guerres, le mouvement ouvrier chrétien a su trouver les germes d'une motivation chrétienne authentique, fût-ce au départ de la doctrine sociale de l'Eglise. Ce n'est pas par hasard que l'abbé Cardyn a su organiser une puissante JOC en s'appuyant sur la Flandre.

Après la guerre, le mouvement ouvrier chrétien flamand s'est révélé comme une authentique force politique. Des hommes comme P.W. Segers ont réussi à lui réserver une place importante au sein du nouveau CVP, héritier du Katholieke Volkspartij. Le fameux « Programme de Noël » de 1945 porte l'empreinte de ce mouvement ouvrier. C'est également de cette période que date le rôle politique équivoque du CVP, équivoque qui provoque si souvent la colère d'une gauche socialiste. Les forces de la Démocratie chrétienne groupées dans l'ACW (Algemeen Christelijk Werkersverbond) sont au sein du CVP, à la fois un outil de la droite dans le monde ouvrier et le talon d'Achille de la droite politique. S'assurer le contrôle de l'ACW au sein du CVP signifie pour la droite assurer son contrôle politique sur le pays. D'autre part, la réalisation de l'autonomie politique de l'ACW enlèverait à la droite son support de masse le plus important. Il est évident par conséquent que le rôle de l'ACW constitue un enjeu majeur pour l'avenir du CVP et de la politique néo-libérale.

A partir de la fin des années 50, on peut parler d'une véritable vague d'industrialisation multinationale en Flandre. Elle a provoqué une seconde prolétarianisation importante — avec des caractéristiques fort différentes de la première. Cette fois-ci, l'Eglise n'a pas été prise au dépourvu; elle disposait d'une solide infrastructure adaptée au nouveau prolétariat.

Les travailleurs des nouvelles industries n'habitent pas en premier lieu dans les grands centres, ils restent en contact étroit avec l'environnement rural et semi-rural dont ils sont sortis. Les sidérurgistes de Sidmar par exemple n'habitent pas Gand, mais Zelzate, Assenede, Wachtebeke, Eeklo, etc. L'enseignement catholique, largement prépondérant, et surtout ses écoles techniques, délivrent avec leur diplôme le carnet de membre de l'ACW. Dans chaque village, le travailleur trouve le bureau du syndicat chrétien, joint aux services de la mutualité chrétienne, de la caisse d'épargne du MOC, de la Société d'habitation rurale, etc. Il y trouve également les moyens d'occuper ses loisirs tant dans le domaine de la culture que du sport et des vacances, tandis que le curé veille en bon pasteur à tenir éloignés de son troupeau les loups rouges. Il faut ajouter cependant que le rôle traditionnel du curé n'est plus ce qu'il était naguère. Le recul de la pratique religieuse est général, mais on peut dire que le contrôle social se fait aujourd'hui davantage par les moyens politiques des services sociaux que par la religion.

Alors que tout a été fait pour vacciner le troupeau contre les dangers de l'extérieur, voilà qu'on commence à constater des signes inquié-

tants à l'intérieur même de la grande famille chrétienne. Surtout depuis l'aggravation de la crise, on ne compte plus les signes qui indiquent un enthousiasme décroissant envers l'enfermement dans le parti « chrétien ». Et, ce qui est plus grave, le mouvement semble affecter même ces bons pasteurs ! Prenons le cas des missionnaires, dont la production a toujours été abondante en Flandre. Chaque famille se devait jadis d'avoir au moins un religieux ou une religieuse pour porter la bonne parole dans les terres en friche du colonialisme. Qu'est-ce qu'on voit aujourd'hui ? Les jeunes missionnaires, au retour dans leur pays natal (ou par leurs écrits) apportent un autre message : celui de la libération de l'oppression capitaliste par la lutte de classe. C'est en particulier en Amérique latine et contre l'oppression yankee que le phénomène est remarquable — nombreux sont d'ailleurs les missionnaires qui ont laissé leur vie dans ce combat, aux côtés de leurs camarades communistes. Et comme si cela ne suffisait pas, on voit des groupes entiers de prêtres de paroisse s'opposer aux anciennes valeurs catholiques, si chères aux inquisiteurs. Il y en a même qui prétendent que l'Eglise a pour devoir de se désolidariser de l'Etat oppresseur et qui interprètent le message du Christ comme une invitation à bâtir le ciel sur la terre, en éliminant l'aliénation, les inégalités, l'exploitation de l'homme par l'homme.

Comble des combles : ne voit-on pas des cohortes de prêtres et de religieuses descendre dans la rue, côte à côte avec des incroyants de tout genre, pour clamer leur opposition à l'installation d'armes nucléaires censément destinées à défendre notre civilisation chrétienne, menacée par la barbarie collectiviste et païenne ?

Malgré ces mouvements divers, souvent spectaculaires, au sein de la démocratie chrétienne, on ne peut nier le fait que son expression politique officielle se situe toujours dans le CVP. Or celui-ci participe comme force dominante à un gouvernement dont la politique s'oppose fondamentalement à la lettre et à l'esprit du programme de l'ACW. Le gouvernement Martens ne survivrait pas, le jour où le mouvement ouvrier chrétien lui retirerait son appui. On a vu intervenir Jef Houthuys à tous les moments décisifs des actions contre la politique néo-libérale pour prêcher la patience et freiner ses troupes. On a beau scruter les rangs du CVP au Parlement, on n'y trouve pas trace d'une présence politique prête à défendre les revendications des travailleurs chrétiens. Comparé à la période de l'après-guerre, l'apport spécifique de l'ACW au sein du CVP a reculé substantiellement au profit de la droite, des représentants directs ou des hommes de confiance des holdings et du Vlaams Ekonomisch Verbond. Vu de l'extérieur, on pourrait conclure facilement à un front sans failles, au moins sur le terrain de la politique économique et sociale aux moments décisifs, entre les élus qui se réclament de l'ACW et les néo-libéraux du CVP et des autres partis gouvernementaux. On pourrait dès lors conclure à une impuissance politique durable.

Pareille conclusion n'est pas évidente si on y regarde de plus près. Déjà en 1979, le mécontentement de l'ACW s'exprimait lors d'un congrès, en réclamant une autonomie politique accrue au sein du CVP. Aussitôt, un groupe de travail non officiel, composé surtout de cadres syndicaux, le WKB-groep (Werkgroep Kongres besluiten) fut créé pour accélérer l'application des résolutions. En 1980, 28 cadres et militants

de l'ACV plaident publiquement pour la revalorisation des « comités politiques » locaux ou d'arrondissement de l'ACW, afin de donner une expression politique autonome à l'ACW, au départ de la base. Lors des élections législatives de 1981, l'électorat ouvrier chrétien reste en gros fidèle au CVP, tandis que les couches moyennes et la droite le quittent au profit de la VU et du PVV, infligeant au CVP la plus grande défaite de son histoire, du moins en pourcentage.

La direction de l'ACW se prononça pour une « tripartite de crise ». Ce n'est pas le choix d'un groupe de 228 militants et permanents appartenant à toutes les branches de l'ACW, qui s'adressent au président Willy Dhavé, afin d'exiger la formation d'un cabinet de type travailliste. On connaît la suite de l'histoire. Ceux qui sont restés fidèles au CVP reçoivent une gifle en pleine figure : Martens prend la direction d'un gouvernement néo-libéral qui s'attaque, dès le premier jour, à tout ce que contient le programme de l'ACW.

Dans ces conditions, le mécontentement s'accroît, ainsi que le succès du WKB-groep. A la veille des élections communales de 82, la direction de l'ACW veut faire passer en vitesse dans son Conseil central une résolution préconisant le renforcement des liens avec le CVP. Cette tentative soulève une telle vague de protestations que la direction fut obligée de postposer la réunion du Conseil central et de promettre une enquête sur les relations politiques entre ACW et CVP.

Cette enquête importante, sur grande échelle, est actuellement en cours à la base de l'ACW. Les membres sont priés de donner leur avis sur l'avenir politique de l'ACW. Va-t-on continuer à considérer le CVP comme sa seule expression politique ? Ou va-t-on s'adresser également à d'autres formations politiques (comme l'a fait le MOC francophone dès 1978) ? Ou vaut-il mieux créer un parti politique autonome, en rompant les liens avec le CVP ?

En réalité, le véritable choix semble se concentrer autour de deux options. La première est proposée par le WKB dans un texte de discussion en vue de l'enquête. Il suggère la création d'une nouvelle branche (politique) autonome de l'ACW, sur base d'adhésions individuelles. Cette branche devrait assurer le profil et l'autonomie de l'ACW à travers un programme politique basé sur les résolutions de congrès de l'ACW, et assurer la sensibilisation de la base syndicale à ce programme. C'est en fonction de cette démarche que se ferait ultérieurement le choix de la formation politique, CVP ou autre. La direction de l'ACW ne semble pas favorable à cette solution d'une branche politique sur base d'adhésions individuelles. Elle préfère continuer à utiliser la puissance de l'ensemble de ses organisations en vue de regagner le terrain perdu au sein du CVP.

Sans anticiper sur les résultats de l'enquête — qui ne seront connus qu'en automne — on peut formuler certaines considérations.

Quelles que soient les modifications qui seront apportées à l'organisation politique de l'ACW, leur importance va se mesurer au degré d'efficacité de la lutte pour l'arrêt de la politique néo-libérale. Si on part de cette prémisse, il ne faut pas souhaiter à gauche que l'opération de renouveau débouche sur la création d'un parti ouvrier chrétien autour du noyau avancé et radicalisé de cadres syndicaux. En effet, le départ des éléments les plus combattifs de la sphère d'influence du CVP pour-

rait aider la droite à resserrer son contrôle sur la grande masse — relativement peu politisée — de l'ACW. En outre, ceux qui espèrent un passage en masse d'adhérents ACW au SP — le rêve de Van Miert — pourraient se tromper lourdement. D'abord le style de travail, les méthodes de travail et les discours de ces deux mondes sont encore beaucoup trop divergents pour le moment. Ensuite, le SP n'a en rien changé sa vieille pratique qui consiste à noyauter le syndicat pour en faire l'instrument de sa politique réformiste. Ce n'est pas au moment où l'ACW cherche sa voie vers une autonomie politique qu'il va s'accommoder d'une nouvelle tutelle.

L'issue du mouvement à l'intérieur de l'ACW dépendra beaucoup des éléments d'actualité tels que la « nouvelle » politique budgétaire du gouvernement, l'assainissement de la sécurité sociale, la nature de la décision finale sur l'installation des fusées nucléaires, et bien sûr des résultats des élections pour le Parlement européen.

On peut croire que l'opposition de la base syndicale du CVP prendra des formes plus dynamiques que ce ne fut le cas pendant les deux années écoulées et qu'elle refusera de se laisser manipuler plus longtemps par des promesses non tenues en matière d'emploi.

Si en face de courants centrifuges, la direction de l'ACW veut maintenir la cohésion de son mouvement et augmenter son influence politique, elle ne pourra plus se faire le défenseur de la politique gouvernementale. Ajoutons immédiatement à cela que l'ACW dispose de certains atouts majeurs : c'est grâce à sa pression au sein du CVP que la décision de déployer les missiles de croisière n'a pas été prise définitivement, comme prévu en décembre 1983. On a vu également le CVP, sous la pression de l'ACW, prendre la tête du mouvement populaire de protestation contre le chômage-record au Limbourg.

J'espère avoir ainsi indiqué la complexité de la situation politique en Flandre, ainsi que les multiples contradictions qui traversent actuellement un mouvement ouvrier flamand à la croisée des chemins.

Ce n'est certes pas avec des slogans simplistes qu'on peut aider au développement de la lutte contre la classe capitaliste, surtout sur le terrain politique qu'elle a toujours considéré comme l'atout principal de son hégémonie. Et ce n'est certes pas la façon dont Spitaels et Dehousse parlent du problème flamand qui aidera les travailleurs wallons et francophones à y voir plus clair. Dans leurs diatribes contre « l'impérialisme flamand », ils mélangent tout : les représentants politiques des holdings et des multinationales — avec leurs victimes, les travailleurs et les chômeurs. Proclamer, comme ils le font, que Martens, De Clercq ou Geens représentent authentiquement la Flandre, cela signifie aider la droite à resserrer ses rangs et cela signifie aider la direction du CVP à maintenir « l'unité des classes » en son sein.

Un mot encore. A mon sens, on ne peut se borner à chercher dans la gauche réformiste traditionnelle les éléments en faveur d'un changement progressiste en Flandre. Pareils éléments, et parmi les plus dynamiques, existent aussi au sein du mouvement ouvrier chrétien. C'est d'ailleurs à cette conclusion qu'est arrivé le 1^{er} congrès flamand du PCB, qui s'est tenu du 18 au 20 février 1984. Le parti en fait la pierre angulaire de sa politique et le point de départ d'une relance de l'idée d'un large front des progressistes, assez puissant pour mettre un terme à la politique néo-libérale de Martens V.

Le mouvement syndical face aux nouvelles technologies

Ce n'est pas la première fois que les CM abordent le problème des nouvelles technologies (*).

Cette fois-ci, il s'est plus précisément agi de cerner les moyens dont dispose — ou dont pourrait disposer — le mouvement syndical pour contrôler le recours aux nouvelles technologies. La Convention n° 39 signée en décembre 1983 au Conseil National du Travail constitue une première reconnaissance de la nécessité d'une concertation en la matière (1). Quelle est sa portée ? Quels sont les enjeux auxquels doit faire face le mouvement syndical ? Où en est-on concrètement en Belgique, tant sur le plan des nouvelles technologies que sur celui des réactions syndicales ?

Albert Carton (CSC), *Claudine Cyprès* (FGTB), *Gilbert Eggermont* (FGTB) et *Gérard Valenduc* (Fondation Travail-Université) en ont débattu le 17 février dernier, *Marc Rayet* menant le jeu au nom des Cahiers marxistes.

Marc Rayet — Vous avez reçu, en même temps que l'invitation à notre rencontre, un texte paru dans « Le Monde diplomatique » de janvier 1984, intitulé « De la contestation à la maîtrise sociale », de la plume de Philippe Lemoine (2). Il m'a semblé qu'il soulevait quelques thèmes importants et qu'il pourrait servir de point de départ à un

(*) Voir notamment : *Pierre Beauvois*, Informatique et politique, septembre 1979; *Table Ronde*, Nouvelles techniques, lutttes nouvelles, septembre 1980; *L. Jovy*, Information, informatique; l'imaginaire et le réel, octobre 1980; *Pierre Joye*, Informatisation de la société et marche vers le socialisme, novembre-décembre 81.

(1) Nous reproduisons en annexe, sans les commentaires qui, traditionnellement, les accompagnent, l'essentiel des articles de la convention collective de travail n° 39.

(2) Voir ce texte en annexe au débat.

échange de vues. Rédigé par un expert gouvernemental français, ce texte n'est pas dépourvu d'accents cogestionnaires; il parle de mutations technologiques sans parler des stratégies patronales de restructuration, ne faisant pas de place à l'idée des rapports de force. Quel est votre avis à ce sujet ? Le mouvement syndical ne doit-il pas tonner sa légitimité, que l'on dit menacée, autant sur une maîtrise économique que sur une maîtrise sociale ?

RÉFLEXIONS SUR LE TEXTE DE P. LEMOINE

Gérard Valenduc — Je voudrais dire deux choses à propos de l'article de Lemoine. D'abord souligner l'ambiguïté de la formule « maîtrise sociale », qui a une connotation positive dans la mesure où elle acte implicitement que les nouvelles technologies sont entrées dans le champ du débat politique et syndical, mais qui masque bien des insuffisances. C'est ainsi que la notion de maîtrise économique est absente de l'analyse de Lemoine parce que ce dernier aborde le problème par son aval — en demandant si les travailleurs français peuvent assurer une certaine maîtrise de l'adaptation des structures (notamment syndicales) à des orientations technologiques. En prenant le problème par l'amont, on demanderait plutôt si les travailleurs peuvent peser sur les choix et décisions, peser sur la politique économique et les investissements qui concernent les NT. Je voudrais souligner ensuite ce qu'a de « vicieux » à mes yeux la démarche de Lemoine, quand il renvoie la balle aux organisations syndicales, invitées à s'adapter à la déconcentration, à la décentralisation qu'entraîne l'informatique. Il parle d'une nouvelle logique de la communication et considère que les organisations syndicales ont pour devoir de s'y adapter. Or, la spécificité d'une organisation syndicale implique à mes yeux de défendre une autre logique de la communication que celle qui est voulue par les grands groupes transnationaux. Il lui appartient d'avoir une autre approche du problème, plus nuancée et plus diversifiée, faisant une autre part au quantitatif et au qualificatif. Bref, ce que semble ignorer Lemoine et ce qui fait baigner son article dans l'ambiguïté, c'est qu'il n'y a pas *une*, mais *des* logiques de la communication.

Marc Rayet — Et c'est la même idéologie qui faisait du « progrès scientifique » quelque chose qui se situe au-dessus des classes, en dehors de leurs champs de décision...

Albert Carton — Je resterai dans la tonalité de Valenduc, mais en m'attardant sur une tendance (assez répandue au demeurant) de l'article de Lemoine. J'aperçois un certain type de réflexion sur la technologie pratiquée au niveau des Etats, qui tend — en matière de nouvelles technologies — à baliser le rôle des syndicats en isolant la technologie de son contexte économique et en particulier du regain de libéralisme dans lequel il s'insère. En Flandre aussi, la DIRV part d'une révolution technologique comme élément de remobilisation sociale, avec le souci de désigner leur rôle aux acteurs sociaux en valorisant notamment le rôle modernisateur du syndicat.

Marc Rayet — Pour Lemoine, il y a un discours syndical sur les N.T., mais, dit-il, pas de discours patronal. Cela frise l'imposture...

Albert Carton — Il y a un discours du vendeur de technologies nouvelles et un désarroi des acheteurs, du moins dans les périodes d'introduction sociale de ces technologies. Il y a un discours patronal global sur la compétitivité et l'introduction des N.T. et il y a un discours sur l'insertion de la technologie dans les rapports sociaux. Ces points sont indissociables.

Pour le surplus, quand Lemoine parle des acquis du mouvement syndical, il le fait en vantant les mérites de la démocratie et il a raison. Mais en même temps, il pose le problème de l'implantation syndicale dans les secteurs traditionnels dans une vision très cogestionnaire; il parle de la flexibilité de l'organisation du travail uniquement dans son aspect positif, en termes de valorisation de la petite collectivité de travail; son allusion au syndicalisme de service public est acide. Bref, son langage démocratique se retourne contre la pratique syndicale...

Claudine Cyprès — Je m'inscris dans ce qui a déjà été dit, à propos de l'analyse de Lemoine : un représentant de l'Etat parle en ignorant les rapports de force et traite le syndicalisme de haut, tout en lui lançant des fleurs. Le titre même de l'article me dérange, car l'auteur saute une étape et escamote l'analyse de la crise. Il ne dit rien sur le contexte dans lequel s'opère l'accélération de l'introduction des N.T., à savoir les réactions à la crise de rentabilité du capital et à la crise du fordisme. Enfin, je voudrais que nous tirions au clair une phrase de Lemoine qui semble considérer que les syndicats sont opposés au progrès de la productivité, alors que la question essentielle (qu'il ne soulève pas) est : le progrès de la productivité pour quoi faire ?

Gilbert Eggermont — Je ne répéterai pas ce qui a été dit, avec quoi je suis d'accord. Ce qui m'a frappé, c'est que ce texte est très technologique, qu'il isole la technologie, sans faire l'analyse des besoins fondamentaux et collectifs : qu'on peut envisager de satisfaire grâce aux N.T., par le biais de tous les secteurs classiques. Car il ne faut pas oublier que les N.T. pénètrent tous les secteurs. Il faut approfondir bien plus les besoins à satisfaire dans une société profondément modifiée. Il faut beaucoup réfléchir au secteur des nouveaux services, où l'on pourra recréer de l'emploi. Il s'agira d'organiser le transfert des gains de productivité dans le secteur productif vers le financement de l'emploi dans les autres secteurs. Tout cela manque dans la vision, très française, de Lemoine. Je dis « très française », en pensant notamment à l'étendue du secteur public en France, où il me semble que le mouvement ouvrier n'a guère pesé sur les choix économiques. Aujourd'hui, il est essentiel de s'orienter vers des objectifs autres que patronaux, en matière de technologies.

Marc Rayet — Après ce premier tour de table, plusieurs axes de réflexion possibles apparaissent. Nous sommes d'accord que la maîtrise sociale n'est qu'un sous-produit de la maîtrise économique, et plus précisément de la maîtrise de l'investissement, accompagné d'un projet de reconversion économique alternatif. « Alternatif » est peut-être de trop, car ce serait LE projet économique. Il ne semble pas en effet qu'investisseurs ou gouvernement aient une stratégie industrielle. Il s'agit donc d'assurer la maîtrise de l'investissement, en répondant à la question « Pour quoi faire ? ». Je propose que nous discutons des moyens

qu'a le mouvement syndical ou qu'il peut se donner, pour atteindre cet objectif. Il nous faut donc définir une politique et mettre en place des moyens de contrôle, qui comprennent l'expertise, mais aussi définir les axes de la politique de recherche scientifique. Autre axe de discussion : la fragmentation du marché du travail. Quelle capacité le mouvement syndical a-t-il d'aborder ce problème ? Les N.T. sont-elles à cet égard autre chose qu'un révélateur ? Enfin, nous pourrions tenter de démystifier la notion de nouvelles technologies, en ce sens qu'il est de plus en plus clair qu'elles ne peuvent se développer sans les technologies tout court. Aux Etats-Unis par exemple, la micro-biologie n'a pu se développer qu'en prenant appui sur une très solide industrie chimique classique. Laisser croire qu'il suffirait de quelques centaines de personnes très qualifiées pour greffer les N.T. sur une base incapable de les alimenter est une mystification.

MAÎTRISE SOCIALE OU MAÎTRISE DE LA DÉCISION ?

Claudine Cyprès — Une question essentielle a été posée, à propos de la maîtrise de l'investissement. Je suggère que nous nous mettions d'accord : faut-il maîtriser l'investissement ou seulement les conséquences sociales de celui-ci ? Le syndicat doit-il donner son aval au patronat, si le choix d'investissement est accompagné de contreparties pour les travailleurs — à établir éventuellement de manière contractuelle ? Ou le rôle du syndicat se borne-t-il à maîtriser les conséquences de cette décision ?

Gilbert Eggermont — La FGTB est très claire à ce sujet. En introduisant l'an dernier une proposition de convention au Conseil National du Travail à propos du contrôle sur les N.T., la FGTB a dit clairement qu'elle estimait devoir aller au-delà du contrôle des conséquences de l'investissement. Elle entend entrer dans le débat au moment où les propositions de décision sont formulées, c.-à-d. AVANT que les investissements soient réalisés, à l'heure où se conçoit le projet industriel. Dès que les N.T. prennent forme (et en matière d'information, cela peut durer plusieurs années), il importe d'intervenir, d'influencer, d'infléchir les choix patronaux. C'est une entreprise difficile. Nos délégués sont encore souvent démunis devant ces problèmes. Il y a beaucoup à faire pour assurer une aide aux délégués, pour promouvoir l'expertise. Et c'est une des choses que nous avons obtenues dans le récent « Avis de tendance » du Conseil National de la politique scientifique : nous avons donné notre accord sur le programme et sur l'accroissement des dépenses de recherche scientifique, mais nous avons obtenu que 10 % du total soient consacrés à la recherche « sociétale », parallèle mais intégrée. Ces 10 % pourraient aider à préparer une introduction équilibrée des T.N. dans la société (3).

On sait que la proposition introduite par la FGTB au Conseil National du Travail n'a abouti jusqu'à présent qu'à la convention n° 39. Comme Rayet, j'ai des réserves à formuler sur la portée de ce document. Elle ne concerne pas les petites entreprises (moins de 50 personnes), qui de-

(3) Pour rappel, le CNPS n'a pas de pouvoir décisionnel. L'avis qu'il a émis en faveur des 10 % de crédits à la recherche « sociétale » peut se heurter à bien des obstacles sur le plan gouvernemental.

viendront de plus en plus nombreuses; l'expertise syndicale ne sort pas renforcée de cette convention. Les modalités d'application sont trop restrictives et inadaptées à la nature même des N.T. Mais, avec les conventions 9 et 39, nous ne sommes pas loin des textes français les plus récents... (4).

Une accélération excessive de l'introduction des N.T. comporte de gros risques — et pas seulement au niveau de la balance des paiements. Il ne suffit pas d'être « généreux » en prodiguant des fonds à la recherche scientifique. Au-delà des moyens disponibles, intervient l'organisation de la recherche, sa structure, tout ce qui articule la recherche à la politique industrielle et sociale. Associer systématiquement politique de recherche, politique industrielle et politique sociale est à mon sens une démarche qui permettrait de « réguler la dérégulation ».

Albert Carton — Quand on parle de certains types de technologies — et ici il est plus spécialement question de l'information — pour définir une perspective d'action du mouvement ouvrier, il importe de situer ces technologies par rapport à certaines pratiques du capital. La mobilité du capital affecte les formes les plus diverses (investissement international, mais aussi filiation et sous-traitance). Plus elle s'affirme, plus le capital avance dans sa recherche de « flexibilité » pour contrer ce qu'il appelle les rigidités du travail. Il y a un certain type de besoin qui lui est spécifique : la maîtrise d'une information, de façon à pouvoir gérer au mieux l'ensemble des points qui sont décentralisés en fonction même de cette mobilité, mais aussi de façon à maintenir la centralisation des enjeux de gestion de ce capital. Ce problème est fondamental; il lie la technologie à l'économique et au social. Le développement des N.T. doit être situé sur ces axes : centralisation des enjeux du capital, décentralisation subjective des travailleurs.

Je voudrais par ailleurs revenir sur ce qu'a dit Gilbert Eggermont à propos de l'impérieuse nécessité de ne pas isoler le facteur technologique. L'investissement consenti par le patron sur une machine s'accompagne toujours d'un autre investissement — de structure et d'organisation, celui-là — que j'appellerais « la machine molle », à côté de la machine dure. L'une et l'autre sont indissociables dans le tâtonnement que traverse le patron quand il introduit une N.T. Point important sur le plan des enjeux du mouvement ouvrier : les entreprises qui réalisent les « performances » les plus poussées au plan technologique sont celles qui réalisent les essais les plus poussés en matière d'organisation et de gestion individualisée d'un nombre croissant de travailleurs. A un renouvellement de machines correspond un renouvellement organisationnel.

Gérard Valenduc — Je reviens à la question posée par Claudine sur « maîtriser l'investissement ou ses conséquences ? ». En fait, à mon avis, il ne s'agit pas seulement de l'investissement — Gilbert l'a déjà dit — mais de la décision et de la planification. Les grandes entreprises disposent en effet d'instruments de planification. Cela pose aux syndicats des problèmes de stratégie et de tactique qui ne sont pas minces.

(4) La Convention n° 9 est la Convention collective de travail du 9 mars 1972, qui coordonne les accords et conventions relatifs aux conseils d'entreprise.

Comment maîtriser tout cela ? Par tacite cogestion ? Même la CSC serait en porte-à-faux par rapport à pareille attitude...

Marc Rayet — Encore que cela se fasse...

Gérard Valenduc — L'idée de la cogestion à l'allemande n'est pas acceptée dans le discours syndical belge. Elle revient néanmoins au galop à propos des investissements pour N.T., surtout au sein du syndicalisme-cadres. Or, ce qui est essentiel c'est de ne pas dissocier investissement et politique industrielle. Il faut savoir quels objectifs on poursuit en matière de reconversion industrielle. Savoir tout ce que représente cette mobilité du capital dont a parlé Albert. J'ai l'impression qu'on traite trop souvent les N.T. comme une mode, dont on veut souligner l'importance en l'appelant 3^e révolution industrielle, sans voir les logiques qui les sous-tendent. Le grand risque, c'est de saucissonner les problèmes. Il y a une cohérence dans la stratégie des multinationales, stratégie qui échappe aux organisations de travailleurs parce qu'à leur niveau elle est fractionnée. Cela amène une réaction au coup par coup, au lieu d'une globalisation dans l'approche et la réplique.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET STRATÉGIES DU CAPITAL

Claudine Cyprès — En plus de la planification à l'échelle des grandes entreprises, je pense qu'il faut avoir présente à l'esprit une certaine planification intersectorielle entre industrie et tertiaire. On ne sait plus très bien qui travaille à quoi. A côté de cela, n'oublions pas l'existence des industries traditionnelles, écrasées par les entreprises qui se qualifient à l'échelle internationale. Il ne faudrait pas les exclure d'une stratégie syndicale nouvelle et globale.

Gilbert Eggermont — D'accord. Il ne faut pas voir la planification seulement au niveau transnational. C'est ainsi par exemple que la Belgique est un terrain relativement privilégié d'expériences en matière de télécommunications.

Albert Carton — On peut trouver des exemples dans d'autres secteurs. Ce que dit Claudine est important : les planifications sont aussi inter-entreprises, notamment par le fait de la sous-traitance d'une grande partie du tertiaire. Toute une série de grands secteurs tendent à externaliser certains risques, notamment conjoncturels, en faisant endosser les à-coups conjoncturels par la sous-traitance. Des grandes entreprises spécifiques — exportation par ensembliers — opèrent avec un très grand nombre de sous-traitances, derrière un constructeur général, c.-à-d. avec une complète dissociation entre ceux qui négocient la transaction globale et ceux qui travaillent. Cela a des implications syndicales très particulières : une lutte sociale dans une entreprise sous-traitante est très différente d'une lutte menée dans une entreprise qui a une certaine maîtrise de ses coûts.

Marc Rayet — Voilà qui nous rapproche, me semble-t-il, de la problématique des PME comme lieux d'insertion de nouvelles technologies. Il est souvent question en Wallonie du rôle important qu'elles pourraient assumer comme alternative à la crise.

Albert Carton — Le sigle PME est un sigle fourre-tout, qui vise à mobiliser un certain type très spécifique d'entrepreneurs (petits propriétaires, entreprises marginalisées) pour les fédérer en fait sous

l'égide des « gros ». Le processus de filialisation par ces « gros » est en cours dans tous les pays européens et aux USA. La création d'emplois ne s'opère pas par les PME, mais via la décentralisation juridique des grandes entreprises en entités multiples. Petit à petit, il se crée une articulation entre grands ensembles, dotés d'une stratégie et des moyens de planifier, et entreprises dépendantes qui leur deviennent périphériques. Cette articulation est perceptible au niveau de la négociation sociale, par exemple dans les secteurs de l'auto et de la chimie, où on assiste à une attitude double de la part des entreprises qui dominent le marché : attitude très dure en commission paritaire pour se fédérer le petit patronat du secteur, et attitude plus molle à l'intérieur de la grande entreprise pour se mobiliser le personnel. Il y a là un enjeu syndical fondamental. Si le dessein patronal réussit, ce pourrait être un obstacle supplémentaire à l'interprofessionnalisation des luttes, en les confinant dans l'entreprise.

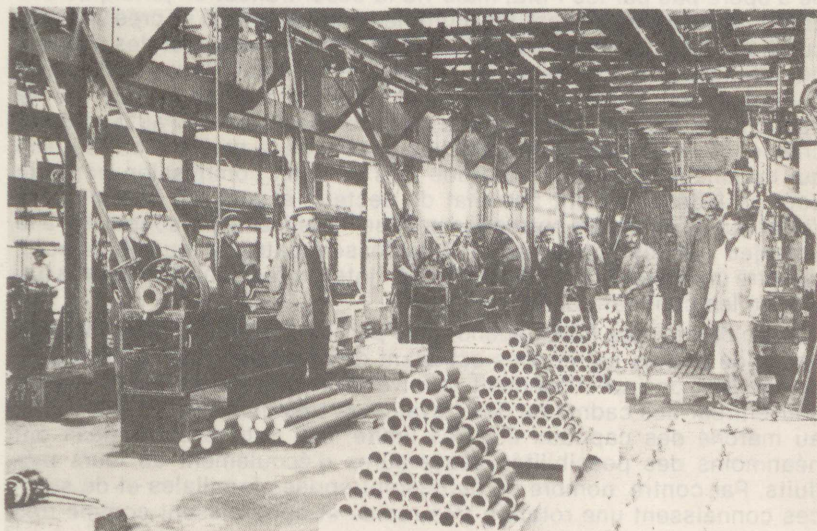
En dehors des PME dépendantes par filialisation, on note la croissance de petites entreprises occupant des créneaux très spécifiques, demandant un investissement relativement faible et animées le plus souvent par des cadres ou des travailleurs très qualifiés. Si leur accès au marché des capitaux est très limité, ces petites entreprises ont néanmoins des possibilités assez sûres d'écoulement de leurs produits. Par contre, nombre de petites entreprises familiales et de services connaissent une rotation très rapide et apparaissent comme très vulnérables.

Gérard Valenduc — Je voudrais ajouter à ce que vient de dire Albert qu'une vague de propagande — appuyée par des ouvrages « grand public » comme ceux de Bruno Lussato — cultive le mythe selon lequel les nouvelles techniques sont porteuses de progrès pour les PME et grâce aux PME. On voit des Silicone Valley partout, sur la Dyle ou sur la Meuse... On tend à confondre la dimension séduisante de la micro-informatique avec convivialité et société douce à vivre. Dans le même temps, les relations éclatées des PME tendent à devenir un modèle de relations sociales en général... Il me semble que tout ce « dispositif périphérique » est important dans un pays comme la Belgique, où le tissu industriel est très diversifié, et privé de grandes installations de production des sociétés transnationales.

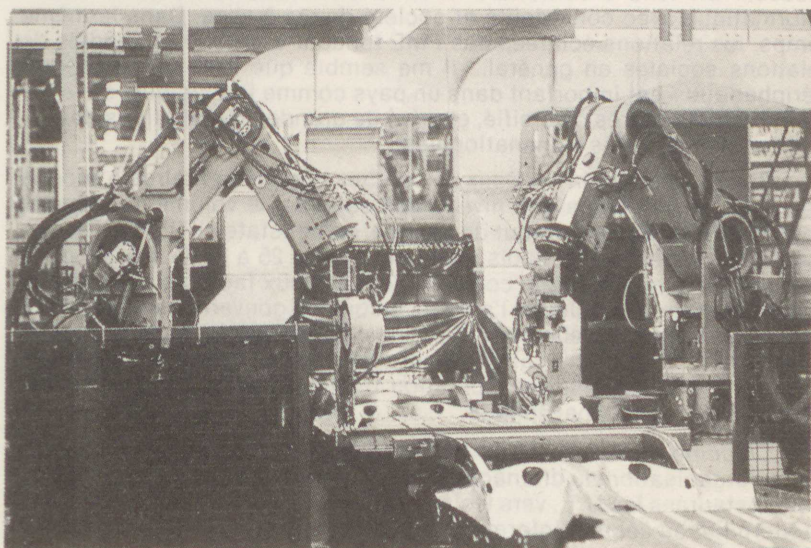
Gilbert Eggermont — Deux remarques complémentaires à propos des PME. Si on compare le niveau des salaires, le volume de l'emploi dans les PME depuis le début de la crise, on constate qu'il y a effectivement peu de pertes d'emplois, mais par contre 25 à 38 % d'écart dans les salaires, à qualification comparable. Les deux facteurs doivent être pris en compte. Par ailleurs, l'aide technique du gouvernement aux PME est considérable actuellement : c'est souvent du 100 %, sans beaucoup de contrôle ni de planification. Or promouvoir les nouvelles technologies dans les PME est une opération risquée, tant pour l'emploi que pour la balance des paiements.

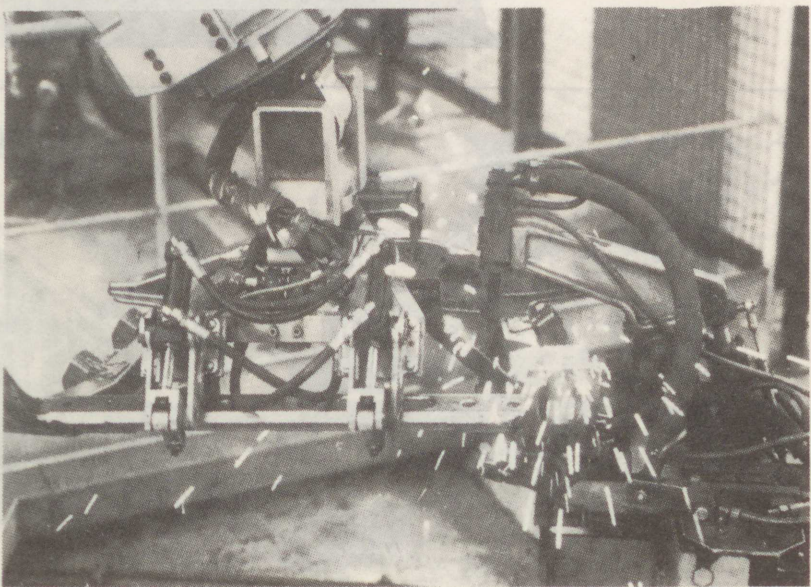
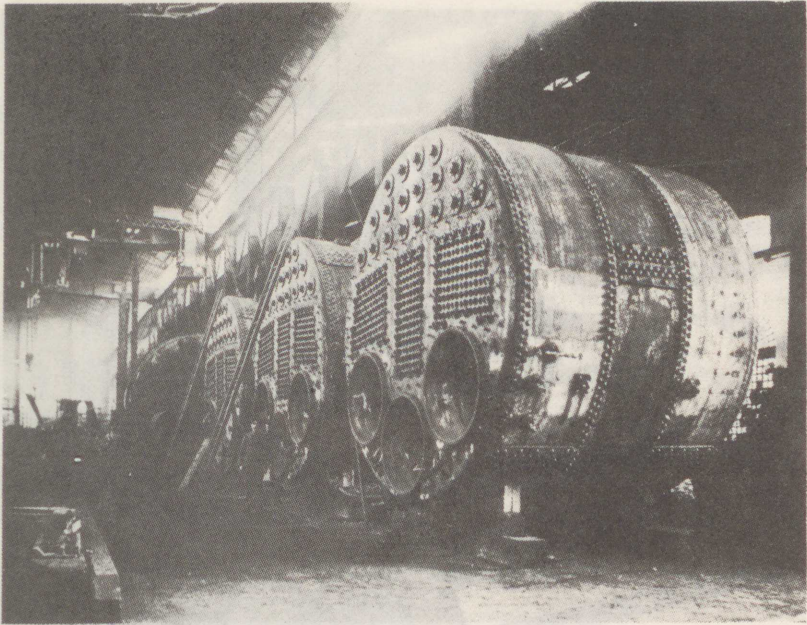
Claudine Cyprès — Dans les stratégies syndicales, il faudrait inclure l'organisation du drainage du surplus créé dans les entreprises où sont instaurées les N.T., vers les autres secteurs. C'est dans les PME, le quaternaire ou secteur informel, où il devrait y avoir création d'emplois.

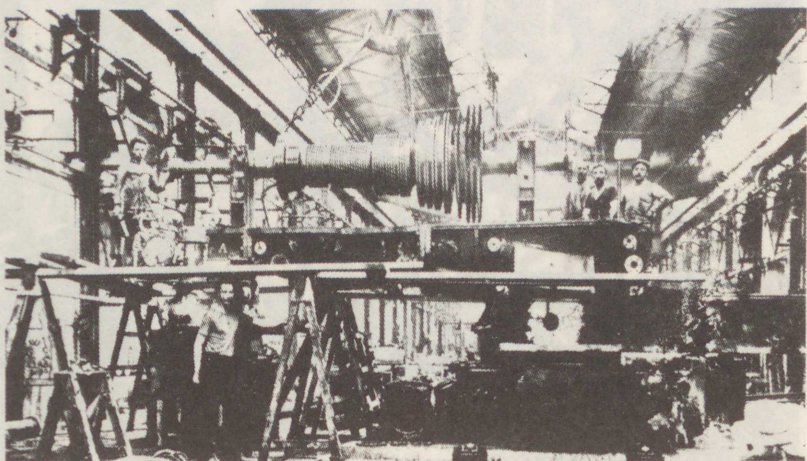
Industries d'hier et d'aujourd'hui

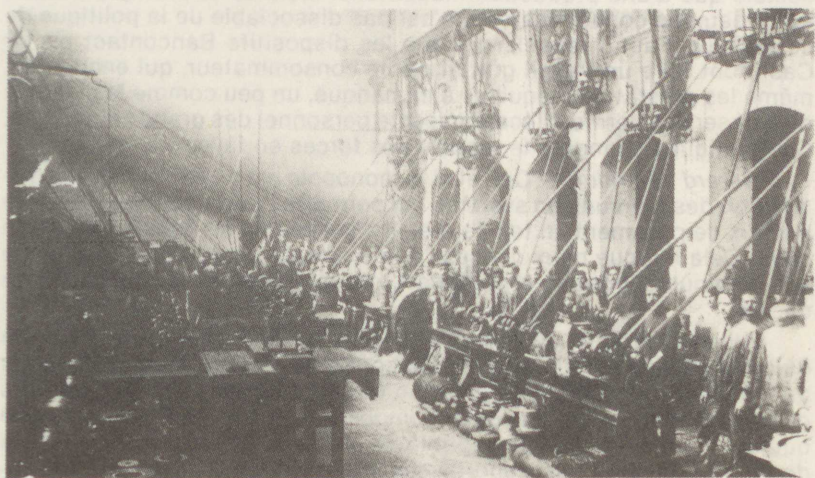
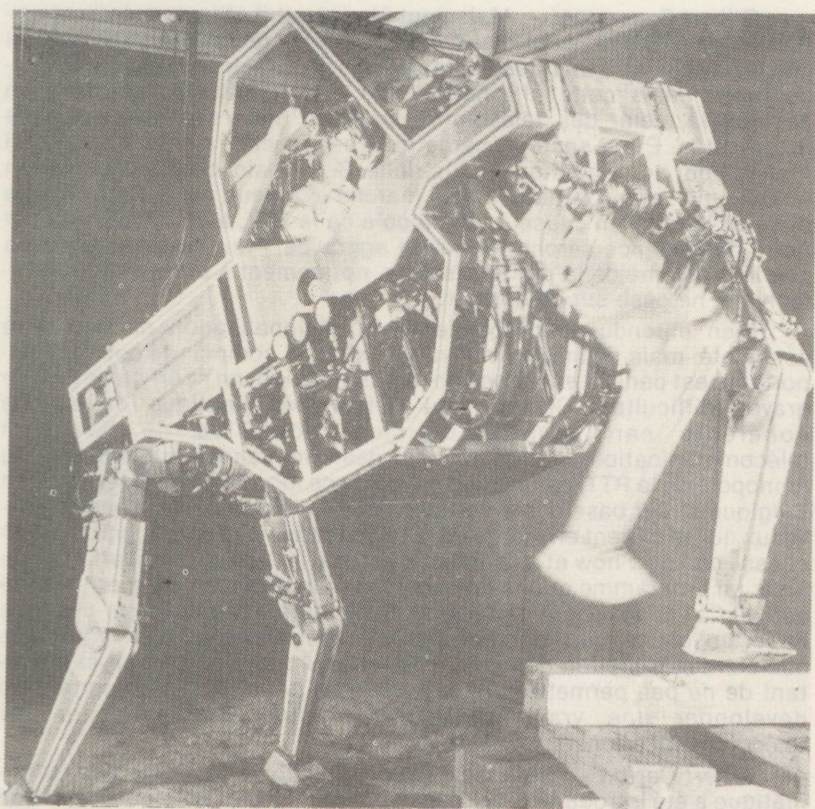


Georges Valentin — Je voudrais ajouter à ce que vient de dire M.
Pard d'une vague de propagande — appuyée par des ouvrages — Grand









Gilbert Eggermont — Mais peut-être serait-il utile de préciser la situation de la Belgique en matière de nouvelles technologies. Il est vrai que le pays accuse un retard considérable au niveau de la production industrielle. Mais cette affirmation doit être relativisée, car dans un secteur-clé, celui des télécommunications, nous avons une avance incontestée. Et ce secteur, parce qu'il est crucial, représente un défi majeur pour notre politique industrielle. Si, demain, ce que l'on conçoit en Belgique, et qui bénéficie d'un marché extérieur, est privatisé par le biais de la mise en cause du monopole de la RTT, alors notre retard et notre dépendance seront nettement aggravés. Pour ma part, je crains que le problème de la régionalisation, notamment à propos de Bell Telephone, ne pèse sur ce dossier.

Bien entendu, le problème de la régionalisation ne peut être escamoté, mais si chaque innovation, chaque commande publique importante est pensée en termes de régionalisation, on coudr au devant de graves difficultés. On ne peut définir une politique industrielle cohérente sans contraindre les industries de base en télécommunications qui bénéficient des commandes publiques et du monopole de la RTT, par le biais même de ce monopole, à développer en Belgique et sur base d'une certaine équité régionale, les produits nouveaux qui se situent en marge de la télécommunication. Là, grâce à la richesse du know-how et à la densité du tissu industriel, on pourrait organiser un programme qui ne détruirait pas une avancée vraiment significative. Car, je le répète, la télécommunication est un secteur-clé, plus important encore que l'énergie; celui qui contrôle ce secteur, contrôle la société d'information de demain. C'est pourquoi il me paraît si important de ne pas permettre une privatisation de la RTT, si important de développer une vraie stratégie de service public pour les télécommunications.

Albert Carton — Nous ne devons pas oublier non plus que l'information a été introduite dans le secteur bancaire en Belgique avant que cela ne se fasse en France. Certes, il s'agit davantage d'une pratique sociale que d'une production industrielle. Mais cette pratique sociale au niveau des consommateurs n'est pas dissociable de la politique de ce secteur. Faut-il rappeler ici que les dispositifs Bancontact ou Mr Cash font faire un travail gratuit par le consommateur, qui encode lui-même les prestations requises à sa banque, un peu comme le système du self-service permet d'économiser le personnel des grands magasins. Ces pratiques changent le rapport des forces en faveur du patron.

Gérard Valenduc — Oui, et si le monopole public RTT a mis à la disposition des banques un système qui permette l'interconnexion des terminaux de paiement en temps réel, il n'y a pas eu de débat public à ce sujet. Cela indique deux choses : d'une part, la centralité du problème des communications — d'autre part, l'accélération de la circulation du capital.

Albert Carton — Je voudrais revenir sur le problème du maintien du monopole de la RTT. Je suis d'accord avec Gilbert, mais j'ajouterais qu'il n'y aura possibilité de créer un certain rapport de forces vis-à-vis de firmes dont seules quelques composantes se trouvent en Belgique que si le monopole est susceptible de construire sa capacité d'achats de façon exigeante par rapport à ses fournisseurs. D'autre part, une at-

tention accrue doit être donnée à la façon dont des groupes privés utilisent ce qui passe au travers de la structure des télécommunications.

Les composantes de capital belge présentes dans la production de nouvelles technologies sont relativement marginales et éparpillées. Aujourd'hui, on voit une série de mouvements des holdings belges en direction du logiciel informatique, de l'audiovisuel et des prestations de service. Cela ne se fait pas n'importe comment : les tâches sont départagées de manière telle que les pouvoirs publics payent les infrastructures et que les holdings investissent dans la prestation de services — services à forte charge idéologique le plus souvent.

Gérard Valenduc — C'est vrai, concrètement, en matière de télématique, où la RTT se centre sur des produits professionnels (communications numérisées, vidéotexte professionnel, etc.) aux dépens de ses expériences grand public. Des manœuvres semblables se déroulent autour du câble de télédistribution, au moment même où on met en cause la capacité du service public à intégrer l'ensemble de la filière.

En termes de développement cumulatif, cela signifie qu'on laisse à l'Etat l'équipement des grands réseaux, et qu'on laisse au secteur privé la liberté de marché — avec une marge de concurrence assez vaste — sur les équipements et services qui font usage de ces infrastructures. On reproduit d'une certaine manière la politique de l'automobile : marché très ouvert pour les véhicules et charge des routes pour l'Etat.

QUELLE STRATÉGIE SYNDICALE ?

Marc Rayet — Et le mouvement syndical dans tout cela ? Claudine a évoqué, sur le plan industriel, les « secteurs traditionnels écrasés ». Or, symétriquement, dans le mouvement syndical, ce sont les secteurs traditionnels qui écrasent les autres. Qu'on songe à la sidérurgie wallonne et à ce qu'elle mobilise de forces syndicales, alors que le secteur est économiquement écrasé. Comment les luttes syndicales peuvent-elles déboucher sur une stratégie globale, alors que leur parcellisation s'accroît ?

Il ne suffit pas de poser des problèmes de reconversion, comme l'avait fait Chevron à Feluy, pour faire échec à ce qu'on appelle parfois le social-corporatisme. Comment faire face à une stratégie patronale de centralisation des enjeux, en partant de luttes certes réelles mais sectorielles, professionnelles, régionales ? Il a été question ici de répliques possibles en matière de télécommunications. Certes, certains syndicalistes, notamment au niveau des directions syndicales, et dans certains secteurs, analysent activement les stratégies patronales et leurs enjeux, mais n'y a-t-il pas une assez grande distance entre cette réflexion et les luttes sur le terrain ? Voyez-vous une articulation possible entre les deux niveaux ? Je voudrais à cet égard épingler une phrase de Bruno Trentin, reprise par Rosine Lewin dans les CM de février : « Le syndicat doit projeter la classe ouvrière hors du cadre de l'entreprise ». Vous qui travaillez dans des bureaux d'études, mais aussi à la formation syndicale, comment tradiriez-vous cela sur le terrain belge ?

Albert Carton — Pour moi, un des premiers enjeux, c'est de visibiliser la stratégie patronale. Cela implique la prise de conscience d'une série de processus. Et d'abord que les technologies nouvelles, quand el-

les s'appliquent à l'information, structurent une série de flux d'informations qui vont transformer les méthodes de production, les regroupements de travailleurs et les modes de gestion sociale, y compris précisément la visibilité pour les travailleurs de la manière dont ils sont l'objet d'une gestion sociale. En d'autres termes, ce qui est visible pour les travailleurs changè fondamentalement à partir du moment où, avec des machines et parce que l'information entre dans ces machines, celles-ci modifient le mode de gestion. Car l'information qui passe dans une machine ne correspond pas au savoir ouvrier : il y a une sélection de ce savoir sur la base de critères, qui sont fonction des structures de pouvoir dans l'entreprise. Ce mode de sélection dans l'entreprise aboutit à renouveler la gestion patronale, à partir d'une accumulation informative dans des lieux de plus en plus centralisés. Fort de cette centralisation, le patronat vise, lui, à confiner les travailleurs dans une logique interne à l'entreprise, tout en portant l'offensive sur des politiques publiques (sécurité sociale, fiscalité, indemnités de préavis, etc.), ce qui tend à diviser les forces sociales. Cette réalité est complexe. Il faut la rendre claire. Cela me paraît un rôle prioritaire pour la presse et les organisations qui en ont compris la portée.

Gérard Valenduc — Marc a parlé d'une distance entre bureaux d'étude et pratique syndicale. Il me semble plutôt qu'il y a un décalage dans les capacités et les efforts d'analyse avant un congrès (je pense en particulier au congrès de la CSC sur les nouvelles technologies), pendant le congrès lui-même, puis au moment de la signature d'une convention. C'est vrai qu'il reste peu des premières analyses, mais il ne faut pas en déduire que l'organisation syndicale soit incapable de les assimiler. En fait, les luttes actuelles — on l'a déjà dit — se déroulent sur autre chose et ailleurs. Elles se mènent sur des problèmes physiquement et immédiatement ressentis par les travailleurs que frappent ou menacent les licenciements. Le travail syndical concret et les services à rendre aux syndiqués concernent fort souvent des domaines tout autres que la réflexion, l'analyse et les débats sur les nouvelles technologies.

Gilbert Eggermont — Au moment des grands débats sur l'énergie, il y a eu un effort pour « visibiliser » les stratégies et pratiques patronales. Il n'a pas été sans effet. Mais aujourd'hui, l'enjeu est plus important !

Marc Rayet — Lors des débats sur l'énergie, les secteurs concernés étaient des secteurs protégés, où la crise se faisait moins sentir qu'ailleurs.

Gilbert Eggermont — Il en va de même aujourd'hui — et cela de plus en plus — des secteurs de l'informatique, où d'ailleurs se reproduisent, là aussi, les mêmes erreurs, à savoir le déséquilibre des efforts de recherche (on peut comparer l'installation fracassante de Superlab à Louvain, avec l'importance donnée naguère au Centre de l'énergie nucléaire de Mol). Mais pour en revenir à l'énergie, il faut bien constater que ces débats ont abouti à un certain échec : la politique des prix énergétiques pratiquée par les gouvernements constitue une forme supplémentaire de « modération salariale » ou d'austérité, essentiellement imposée aux petits consommateurs.

Claudine Cyprès — Ne faudrait-il pas relativiser ce constat d'échec dans une perspective plus historique ? Si on est d'accord qu'il s'agit d'un enjeu à moyen et long terme, ne nous étonnons pas qu'il faille un certain temps pour qu'il soit clairement perçu. Ne pourrions-nous accepter de réfléchir tous ensemble aujourd'hui, pour préparer de bonnes décisions pour l'an 2000 — sans défaitisme ?

Gilbert Eggermont — Je ne suis pas défaitiste mais simplement autocritique, et je mets en garde contre la répétition d'erreurs antérieures. Je suis prêt à admettre que sur le plan de la politique énergétique, le bilan syndical est loin d'être tout à fait négatif : on a fait un choix, celui de l'utilisation rationnelle d'une ressource, qui est en soi anticapitaliste, et on a indiqué une alternative, qui constitue un progrès tant sur le plan économique que sur le plan du consommateur puisqu'elle porte sur le type de produit et sur le type de travail (avec une création d'emplois alternative).

En matière de nouvelles technologies, l'objectif syndical doit aussi être d'influencer qualitativement le type de produit et le travail. Sans pour autant négliger la croissance, sans laquelle rien ne me paraît possible, mais une croissance qualitative, sélective, dans ses choix d'investissement comme dans ses types de production et ses modes de travail.

Mais une remarque s'impose, me semble-t-il, si on évoque une perspective historique. En 1954, le Protocole de la productivité avait tracé une nette ligne de démarcation entre l'économique (domaine patronal) et le social (domaine syndical). Cette ligne est explicitement remise en cause aujourd'hui, au niveau interprofessionnel : il s'agit de peser sur la décision économique, sur la conception technologique générale — souvent longue à mettre en place — pour pouvoir ensuite peser sur les conséquences sociales et sur la redistribution du profit.

Marc Rayet — On peut se poser la question de savoir qu'il eût été possible à la sidérurgie wallonne de se reconverter, dans l'hypothèse où le Protocole de 1954 n'aurait pas établi une frontière rigide entre l'économique et le social...

Gilbert Eggermont — Si on replace 54 dans son contexte historique, il est vrai que des chances ont été manquées par le mouvement syndical, en ce qui concerne le choix du type de croissance. Mais n'oublions pas que le monde du travail a obtenu l'indexation, conquête dont nous mesurons mieux que jamais l'importance. C'était la monnaie d'échange.

En décembre 1983, trente ans plus tard, on n'a quand même pas signé un nouveau Protocole de productivité ! On n'a rien donné au patronat et on a peu reçu. Le consensus social que cherche le patronat — pour amortir les risques du recours aux N.T. — ce consensus ne lui a pas été offert. Mais on ne doit pas surestimer la portée de la convention n° 39 : ce n'est qu'une petite brèche. Bien qu'on a pu y dépasser certaines barrières qui n'ont pas été franchies par la Directive Vredeling à la CEE : les patrons ne peuvent pas invoquer le secret industriel pour refuser de décrire les conséquences sociales des N.T.

Marc Rayet — Mais cette convention, « petite brèche », dont nous voyons bien les limites, a-t-elle connu déjà des applications pratiques ?

Gilbert Eggermont — Il est un peu tôt pour évaluer ses résultats et ses capacités mobilisatrices. Tout est toujours affaire de rapports de forces : nous encourageons fortement les délégations à faire preuve de dynamisme pour décrocher des résultats et à faire appliquer également les autres conventions et dispositions légales qui sont applicables aux N.T. Le meilleur résultat, c'est celui conquis à l'Agence Belga : garantie qu'il n'y aurait pas de licenciements dûs aux N.T., une certaine sécurité dans les conditions de travail. Mais c'est vrai aussi que nous avons là en Belgique un certain retard...

Albert Carton — Il y a aussi des entreprises dans le secteur Banques/Assurances qui sans être braquées sur les problèmes technologiques, et sans que référer à la Convention de décembre 1983, ont réussi à préserver l'emploi. Les volets « technologie » sont intégrés dans l'accord, même si celui-ci n'apparaît pas comme un accord sur les nouvelles technologies.

Marc Rayet — Il y a eu aussi des exemples dans la grande distribution, et même dans l'automobile, lors de la robotisation de chaînes d'assemblage.

Albert Carton — Oui, il s'agit de General Motors. Il faut savoir que 75 % des robots utilisés en Belgique fonctionnent dans TROIS entreprises. L'accord GM n'était — pas plus que ceux dans les secteurs Banque/Assurances et Grande distribution — un accord spécifiquement « nouvelles technologies », mais il a, dans ce domaine, consacré un certain nombre de garanties.

Gilbert Eggermont — Une remarque encore : l'introduction de N.T. dans une entreprise peut avoir un impact direct sur d'autres entreprises, sur d'autres secteurs et dans d'autres pays. Les actions syndicales ne doivent pas se répéter chaque fois mais se coordonner. Un exemple concret : les recommandations pour les travailleurs placés devant écran. Mais cela ne dispense pas les organisations syndicales, dans chaque pays, de faire l'effort indispensable pour adapter leurs structures à ces nouvelles conditions, à ce nouveau défi. Jacques Yerna soulignait dans un récent CM que ces structures syndicales sont modelées par le passé et inadaptées aux problèmes actuels.

Claudine Cyprès — Il faudrait faire l'effort d'adapter les structures syndicales non seulement aux nouvelles conditions de travail, mais aussi aux modifications de la structure économique. La difficulté croissante de distinguer l'industrie du secteur tertiaire induit l'idée d'une organisation des travailleurs par « filières ». Par exemple, dans les télécommunications, entre les travailleurs des firmes productrices comme Bell ou Siemens et ceux de la RTT ou de la RTBF/BRT. On peut penser à la même chose pour l'énergie. En quelque sorte, un syndicalisme « trans-sectoriel » et « trans-national », qui permettrait de retrouver une cohérence que masquent la division et la complexification du travail.

ÉPILOGUE

Dans la discussion longue et animée qu'a captée le micro des Cahiers marxistes, il nous a fallu opérer des choix. Nous avons pris le parti de retenir dans un espace raisonnable un maximum des idées émises, tout en respectant une trame logique, ce qui nous a conduits à

devoir élaguer des détours de pensée des illustrations concrètes qui eussent souvent — mais pas toujours — aidé à la compréhension d'un texte qui peut parfois apparaître comme fort théorique. Certaines phrases ainsi épurées de nos interlocuteurs sont donc « à méditer » car elles ne font que résumer une réflexion plus explicite ou plus concrète.

L'objectif de notre entretien était de cerner une stratégie syndicale face à l'introduction toujours accélérée des nouvelles technologies. L'article de Philippe Lemoine qui devait servir à lancer le débat attribue au mouvement syndical le grand premier rôle dans un scénario... écrit par d'autres. C'est bien connu : rien de tel que de valoriser l'acteur pour faire oublier une mauvaise pièce. Et c'est bien à dénoncer celle-ci que se sont avant tout attachés nos quatre syndicalistes, et en particulier à souligner la logique des stratégies patronales. Visibiliser cette logique qui, loin d'être transparente, part de la restructuration du capital international pour aboutir à l'installation d'un robot ou d'un écran d'ordinateur, est de l'avis unanime, un premier objectif pour le mouvement syndical. Il n'y aura pas de bonne tactique syndicale, de bonne convention collective sans l'appropriation par le mouvement ouvrier de cette **information** que la mutation technologique en cours rend à la fois nécessaire et accessible.

Cette information est plus qu'un simple moyen de (re-)connaissance du terrain. Dans ses méthodes comme dans son contenu, elle est devenue en soi destructrice et créatrice, elle modèle toute la société. Elle est donc tout sauf neutre, ce qui souligne avec plus d'acuité que jamais la nécessité pour les forces syndicales de mener la moindre lutte, aussi locale et partielle puisse-t-elle apparaître, en refusant d'isoler les aspects techniques, en refusant le « fatalisme technologique », en étant le moteur d'une alternative politique. Cela aussi a été abondamment souligné.

Les décisions sont aujourd'hui nombreuses et rapides. Deux jours après notre débat, on apprenait par le ministre Wathelet que la Région wallonne investissait un million de dollars dans une entreprise américaine de « venture-capital » (capital à haut risque) consacrée à l'innovation technologique. Il faudrait être crédule pour imaginer qu'une telle opération a pour seul but d'avoir accès à une source d'information sur « ce qui se fait outre-Atlantique » et ne consacre pas un engagement dans une certaine logique, même si celle-ci ne prend en l'occurrence que l'apparence d'un engouement naïf pour les « miracles » techniques.

Un autre mythe que le débat a dénoncé : l'enjeu des N.T. se situe bien sur la scène brutale du grand capital international et non dans la sphère rassurante d'une société conviviale et des PME, dont la plupart ne sont que des acteurs — parfois involontaires — du jeu subtil des multinationales. Un mythe bien entretenu d'ailleurs par nos institutions : Melchior Wathelet n'est-il pas « ministre des Technologies nouvelles et des PME » ? Le rétablissement actuel d'un géant de l'informatique, IBM, que l'on croyait vacillant, et qui s'implante activement dans le marché éclaté de la micro-informatique, témoigne de cette discordance entre le mythe et la réalité. De même, en Belgique, la partie de bras de fer que se livrent ceux qui veulent renforcer une régie publique de télécommunications (le « monopole » de la RTT) et les tenants d'une « libéralisation » de ce secteur essentiel, largement représentés au sein de

l'actuel gouvernement, révèle mieux que tout autre exemple la nécessité d'opposer à l'emprise tentaculaire de grosses entreprises de télécommunications et de produits informatiques, une option politique fondée sur l'indépendance nationale et la satisfaction d'un ensemble de besoins sociaux. Car, qu'il s'agisse d'enjeux socio-économiques, sociaux ou idéologiques, il importe pour toutes les forces progressistes, de réfléchir sérieusement à cet avertissement lancé par un des intervenants : « Celui qui contrôlera le secteur des télécommunications contrôlera la société de demain ».

M.R.

ANNEXE 1

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL N° 39 DU 13 DECEMBRE 1983 CONCERNANT L'INFORMATION ET LA CONCERTATION SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'INTRODUCTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Chapitre 1^{er} — Champ d'application

Article 1^{er}

§ 1^{er} La présente convention s'applique aux entreprises occupant habituellement en moyenne au moins 50 travailleurs pendant l'année calendrier qui précède la période où l'information prévue par l'article 2 doit être donnée.

...

§ 4 La présente convention ne porte pas préjudice aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles qui régissent le fonctionnement et la compétence des conseils d'entreprise, des comités de sécurité et d'hygiène et des délégations syndicales, ainsi qu'à celles concernant la sécurité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail.

...

Chapitre 2 — Procédure d'information et de concertation sur les conséquences sociales de l'introduction des nouvelles technologies

Article 2

§ 1^{er} Lorsque l'employeur a décidé d'un investissement dans une nouvelle technologie et lorsque celui-ci a des conséquences collectives importantes en ce qui concerne l'emploi, l'organisation du travail ou les conditions de travail, il est tenu, au plus tard trois mois avant le début de l'implantation de la nouvelle technologie, d'une part de fournir une information écrite sur la nature de la nouvelle technologie, sur les facteurs qui justifient son introduction ainsi que sur la nature des conséquences sociales qu'elle entraîne et d'autre part, de procéder à une concertation avec les représentants des travailleurs sur les conséquences sociales de l'introduction de la nouvelle technologie.

§ 2 Il y a conséquences collectives importantes au sens du § 1^{er} lorsque 50 % et 10 travailleurs au moins d'une catégorie professionnelle déterminée,

sont concernés par l'introduction de la nouvelle technologie au sein de l'entreprise, et ce jusqu'à l'expiration du délai indiqué par l'employeur dans le cadre de son obligation d'information visée à l'article 3 ou à défaut, jusqu'à la mise en œuvre effective de la nouvelle technologie.

Article 3

- § 1^{er} L'information écrite visée à l'article 2, § 1^{er} porte sur la nature de la nouvelle technologie, sur les facteurs économiques, financiers ou techniques qui justifient son introduction, sur la nature des conséquences sociales qu'elle entraîne ainsi que sur les délais de mise en œuvre de la nouvelle technologie.
- § 2 Lorsque la divulgation d'une information relative aux facteurs économiques, financiers ou techniques (mais non sociaux - ndlr) visés au § 1^{er} est susceptible de causer un préjudice grave à l'entreprise, l'employeur est dispensé de la fournir par écrit.

...

Article 4

La concertation visée à l'article 2, § 1^{er} porte sur :

- les perspectives de l'emploi du personnel, la structure de l'emploi et les mesures d'ordre social projetées en matière d'emploi;
- l'organisation du travail et les conditions du travail;
- la santé et la sécurité des travailleurs;
- la qualification et les mesures éventuelles en matière de formation et de recyclage des travailleurs.

Article 5

- § 1^{er} L'information visée à l'article 3 est donnée au conseil d'entreprise ou à défaut de celui-ci à la délégation syndicale.
- § 2 La concertation visée à l'article 4 est réalisée, selon le cas, au sein du conseil d'entreprise, du comité de sécurité et d'hygiène et avec la délégation syndicale conformément aux missions dévolues à chacun de ces organes par les dispositions légales ou conventionnelles en vigueur.

...

Chapitre 3 — Règles applicables en cas de non respect de la procédure

Article 6

- § 1^{er} L'employeur qui ne respecte pas la procédure d'information ou la procédure de concertation prévue au chapitre II de la présente convention ne peut accomplir un acte tendant à mettre fin unilatéralement au contrat de travail, sauf pour des motifs étrangers à l'introduction de la nouvelle technologie concernée.

...

Chapitre 4 — Dispositions finales

Article 7

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} février 1984. Elle est conclue pour une durée indéterminée.

Toutefois, lorsque l'implantation de la nouvelle technologie s'effectue entre le 1^{er} février et le 30 avril 1984, les dispositions de la présente convention sont

applicables à l'exception de celle qui concerne le délai prévu à l'article 2, § 1^{er} en matière de procédure d'information et de concertation.

Chapitre 5 — Disposition obligatoire

Article 8

Les parties signataires s'engagent à examiner les résultats de l'application de la présente convention 24 mois après sa date d'entrée en vigueur.

ANNEXE 2

De la contestation à la maîtrise sociale

par Philippe Lemoine *

Quel rôle le syndicalisme peut-il jouer dans un projet de maîtrise sociale de la mutation technologique ? Poser ainsi la question aurait eu, il y a quelques années, un côté bien français. Imaginons le rejet qu'aurait suscité hier une telle interrogation, notamment dans des milieux américains. Pourquoi parler de « maîtrise » d'un phénomène aussi bénéfique que le progrès technique ? Qu'est-ce que le syndicalisme a à voir avec de tels enjeux ? La modernisation n'est-elle pas une affaire de dynamisme quasi biologique des organisations qui a peu de rapports avec la défense collective des salariés ?

Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là. Pour ne citer que quelques exemples, Chrysler, Eastern Airlines, la ville de New York ont vu les syndicats obligés d'inventer de nouvelles pratiques afin de faire face aux difficultés, tout en participant à la conception de la modernisation et à la détermination de stratégies de production. Quel changement pour un syndicalisme jusqu'ici habitué à la seule négociation des statuts, des embauches et des salaires !

Il y a une double difficulté à être acteur de la mutation que nous sommes en train de vivre. D'abord, la radicalité même des changements en cause. Il ne s'agit pas d'un simple remplacement d'une génération technologique par une autre, mais d'une transformation comparable à ce qu'a été la révolution industrielle : elle affecte à la fois les principes de la production, de l'organisation sociale et de la culture. Comment maîtriser de tels passages historiques ? Pour prendre le seul exemple de l'emploi, on peut ainsi estimer qu'en France, *en moins de vingt ans, un salarié sur deux devra changer de type de travail.*

L'autre difficulté tient au fait que la mutation technologique appelle un renouvellement profond des modèles d'action collectifs. Nous sommes en effet tous marqués par un modèle dominant, hérité du Siècle des Lumières, qui incite à concevoir l'action sur la société comme une action irradiante et descendante qui va du centre vers la périphérie. Illustré aujourd'hui par la démarche de l'ingénieur, de l'éducateur, du politique ou, dans certains cas, du syndicaliste, ce schéma entre en collision avec les principes nouveaux qui sollicitent l'organisation sociale. A l'âge des réseaux de communication, des micro-processeurs et de l'intelligence répartie, ce sont d'autres modèles, plus fondés sur l'écoute et l'échange, qui sont capables de révéler et de mobiliser les véritables forces d'action.

(*) *Secrétaire du Programme mobilisateur « Technologie, emploi, travail ». Commissaire du gouvernement auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.*

Comme tout acteur organisé, le syndicalisme va donc devoir faire face à un enjeu difficilement surmontable, tout en transformant profondément ses propres principes d'action. Quelles chances a-t-il d'y parvenir ?

À l'occasion du changement politique, on assiste en France au développement de nouvelles formes de concertation qui ont précisément pour objet d'organiser une capacité de maîtrise sociale de la mutation technologique.

Quatre faits méritent l'attention :

Sur un plan législatif, l'adoption des lois sur les droits nouveaux des salariés (lois Auroux) s'est traduite par deux dispositions essentielles pour les conditions de la modernisation technologique dans l'entreprise : la reconnaissance du droit d'expression des salariés sur le contenu et l'organisation de leur travail : le renforcement des pouvoirs du comité d'entreprise qui doit être obligatoirement consulté sur l'introduction des nouvelles technologies et qui peut se faire assister, à cette fin, d'un expert extérieur rémunéré par l'entreprise.

Le gouvernement a affiché son intention de lier étroitement des objectifs de modernisation technologique et de modernisation économique et sociale du pays. Telle est la visée du programme prioritaire n° 1 du IX^e Plan (1984-1988) qui tend à développer l'utilisation des nouvelles technologies par les entreprises tout en rénovant parallèlement l'organisation du travail.

Le troisième fait est le développement d'une concertation portant sur les mesures d'accompagnement de la modernisation au niveau des branches. Une importance particulière est accordée à tout ce qui concerne la formation, et l'on assiste à l'élaboration d'une approche sectorielle des priorités de la formation professionnelle.

Enfin, il faut noter tout un ensemble d'initiatives prises par des entreprises moyennes ou grandes afin de faire participer le personnel à la mise en place des nouvelles technologies. La Régie Renault promeut ainsi une action ambitieuse de concertation entre la direction et les représentants du personnel sur les enjeux futurs de la robotisation en termes d'emploi, d'organisation du travail, d'évolution des qualifications, etc. : le projet MIDES (Mutation industrielle et dynamisme, économique et social).

INDIVIDUALISATION DES TACHES ET ACTION COLLECTIVE

Au cours des dernières années, toutes les organisations syndicales représentatives ont tenu des colloques et édité des livres ou des brochures sur ces questions. Avec des stratégies différentes, la CFDT, Force ouvrière et la CGT ont, en particulier, publié des analyses et ont développé des compétences internes en matière technologique. Bien que l'écart reste grand entre un syndicalisme de contestation et la recherche d'une démarche de proposition, toute cette réflexion sur les nouvelles technologies a pu s'appuyer sur l'acquis du mouvement syndical français qui, depuis plus de dix ans, a considérablement élargi son champ d'analyse et d'intervention en s'intéressant aux questions de conditions de travail, de gestion des entreprises, de rapports hommes-femmes, etc.

Aussi la densité et la pertinence des analyses syndicales sont-elles dans l'ensemble à noter. Bien souvent, il existe un discours syndical sur l'innovation technologique, alors qu'il n'existe pas de position des organisations patronales et que l'approche administrative est encore balbutiante.

Malgré cela, quatre séries de questions semblent encore loin de trouver une réponse :

— En premier lieu, ces enjeux technologiques sont complexes et ils viennent interroger un syndicalisme qui est déjà sur-occupé et sur-sollicité. La concertation sur la mutation technologique vient s'ajouter à de nombreux autres objets de concertation qui ont entraîné en France une multiplication des instances

où le syndicalisme doit être présent. D'où la tentation de se décharger de ces sollicitations nouvelles sur des experts extérieurs à l'organisation syndicale, au risque d'accroître encore la distance entre la logique sophistiquée qui se discute au sommet et l'état d'esprit des salariés dans une période de chômage et de mutation. A terme, n'y a-t-il pas là un risque pour le fondement même de la légitimité syndicale ?

— En second lieu, le syndicalisme est mieux implanté dans les secteurs industriels traditionnels que dans les nouveaux secteurs d'activités et d'emplois. Comment appréhender le mouvement d'ensemble d'une mutation technologique qui détruit certaines formes d'emplois mais qui en crée d'autres en même temps ? Le syndicalisme peut-il être réellement acteur d'une gestion concertée de la mutation technologique ou ne se limitera-t-il pas à la concertation sur un seul des versants de cette mutation, celui de la désindustrialisation ?

Troisièmement, les technologies d'information permettent de rendre beaucoup plus flexible l'organisation du travail. Les horaires peuvent devenir variables; les mêmes tâches peuvent être accomplies de manière différente par deux ateliers ou par deux bureaux voisins. Du même coup, ce sont des collectivités de travail plus petites qui vivent des situations comparables. L'institution du droit d'expression des salariés s'organise à une échelle plus restreinte que celle de l'action syndicale habituelle qu'est l'entreprise ou l'établissement. Mais, au bout du compte, cette évolution ne va-t-elle pas mettre en lumière les spécificités des différentes catégories de salariés ? Dès lors qu'ils travaillent de manière séparée, les hommes et les femmes, les minorités ethniques et culturelles ne vont-ils pas exprimer des points de vue éclatés, voire opposés ? Qu'advient-il de cette manière première de l'action syndicale traditionnelle qu'est la revendication unifiante ? Et, au-delà, la flexibilité technologique ne permet-elle pas une individualisation progressive du travail ? Quel sera alors l'avenir du syndicalisme, organisation collective des salariés ?

— La quatrième série de questions résulte du poids acquis par le syndicalisme dans certains monopoles publics ou parapublics qui jouent un rôle-clé dans le développement technologique. Aux Etats-Unis, le cas d'ATT fait réfléchir sur la nécessité de déréguler les télécommunications pour permettre aux entreprises de bénéficier rapidement des nouvelles technologies et des nouveaux services de communication; un nouveau débat se développe autour du cas de la NASA et du rôle négatif qu'elle aurait joué dans la non-adaptation des industriels américains de la robotique aux besoins des PMI. Ces débats remettent en cause certaines places fortes du syndicalisme en même temps que les idées reçues sur le rôle du service public. Mais le syndicalisme pourra-t-il longtemps esquiver, dans une période de crise, une interpellation qui le rejette dans le camp des corporatismes et des freins au progrès ?

Les nouvelles technologies sont des technologies d'information et de communication. Elles viennent concurrencer les institutions humaines sur leur propre terrain, là où elles gèrent des relations, engendrent des projets, abritent des pouvoirs. Pour une part, elles amènent les institutions à réinterroger leur identité, à se voir elles-mêmes comme des médias, comme des technologies d'un certain âge concurrencées par des nouvelles générations.

Dans une certaine mesure, n'en va-t-il pas ainsi pour le syndicalisme ? N'est-il pas un certain processus de représentation du monde du travail ? Qu'advient-il de lui, par exemple, lorsqu'il sera concurrencé à grande échelle par d'autres technologies de représentation, celles de l'image notamment, avec le développement des communications d'entreprise ? La concurrence que l'on a vu s'établir hier entre la télévision et la classe des notables politiques ne va-t-elle pas s'étendre demain, avec les nouvelles technologies, au monde du travail ?

Contrairement à la télévision et aux anciennes techniques de l'image, les nouvelles technologies ne se contentent pas en effet de transporter l'informati-

on et d'être le reflet du réel; elles traitent l'information, agissent sur la réalité et supposent la formulation des lois et des procédures qui les régissent. Dans leur conception même, les systèmes qui envahissent l'univers du travail doivent ainsi se calquer sur une analyse précise des habitudes, des modes opératoires, des savoir-faire, des règles d'organisation. L'écriture d'un logiciel n'est souvent rien d'autre que l'expression formalisée du travail humain.

Or, de ce point de vue, le syndicalisme peut marquer des points. Alors que les Etats sont dérouterés par ce besoin de parole décentralisée qui est aujourd'hui la condition même de la modernisation, alors que les industriels mesurent l'inadéquation des techniques classiques de marketing et de conception des produits pour appréhender les besoins complexes qui commandent les nouvelles architectures des systèmes, ce sont les utilisateurs finaux de la technologie qui deviennent les experts les plus précieux de leur propre mutation.

Le succès de *la robotique scandinave* illustre cette thèse : si les fabricants suédois et nordiques fournissent 52 % du marché européen, on estime que cela est lié à la qualité des spécifications de leurs systèmes qui ont précisément été mis au point dans la mouvance d'une politique active d'amélioration des conditions de travail et avec une forte participation des travailleurs à leur conception. Bien d'autres exemples mériteraient d'être cités, depuis le problème de l'appréhension des fonctionnalités futures de la bureaucratie jusqu'à celui de l'ergonomie des logiciels, en passant par le besoin d'une meilleure expression des enseignants sur leur propre travail pour parvenir à penser les utilisations pédagogiques de la technologie.

Favoriser cette expression et cette analyse du travail par lui-même, en faire le creuset de nouveaux projets collectifs, imposer cette remontée des questions concrètes à toutes les forces de centralisation, n'est-ce pas peut-être la chance qui s'offre aujourd'hui au syndicalisme ?

Cela lui demanderait sans doute d'infléchir ses propres pratiques ainsi que d'aller plus loin dans l'écoute des situations vécues par les salariés et dans la capacité d'offrir un cadre à toutes les aspirations qui ne peuvent s'exprimer ailleurs. Mais se mettre dans la situation de libérer peu à peu les paroles éclatées d'un monde du travail qui était resté jusqu'ici le monde du silence serait probablement se constituer en un des acteurs les plus marquants de la mutation future.

On rejoint là le problème des modèles d'action, soulevé au début de cet article. Si le syndicalisme veut explorer la voie d'une action ascendante qui associe toutes les périphéries sociales à la maîtrise du changement, il lui faut comprendre que les nouvelles technologies ne sont pas seulement une affaire d'analyse et de stratégie. Plus fondamentalement, elles le mettent en question dans ses modes d'expression, dans son langage et dans ses pratiques, c'est-à-dire dans son rapport au réel.

(Le Monde diplomatique, Janvier 1984)

Martens et le chaos

« C'est cela ou le chaos », a-t-on dit du côté de la majorité, à propos du plan gouvernemental d'assainissement des finances publiques.

Et si au contraire, « cela » allait précisément engendrer le chaos ? Il nous paraît clair que si les « économies » laborieusement inventées par six super-ministres étaient appliquées, des masses de gens basculeraient demain dans la misère.

Car il ne s'agit pas d'un petit supplément d'austérité, mais d'un véritable saut qualitatif, entraînant une paupérisation accélérée, des inégalités plus criantes, des injustices plus massives — sans assurer par contre la moindre sécurité budgétaire ni la moindre relance économique.

Il fallait trouver 250 milliards en trois ans. Au lieu de taxer les grosses fortunes, au lieu de refuser l'amnistie fiscale, au lieu de contrôler l'évasion des capitaux, au lieu de pénaliser les désinvestissements... le gouvernement procède à des agressions sans précédent contre les gens qui vivent de leur salaire ou de leur allocation sociale. Et il a le front de prétendre que « personne n'est épargné »...

Le gouvernement proclame par ailleurs qu'il ne lève pas d'impôts, mais en fait il en impose — et de lourds. Il affirme que l'emploi est son souci prioritaire, mais il offre du vent au lieu d'emplois.

Bref, ce plan Martens-Gol est aussi inique qu'inefficace.

Pourrait-on le rendre acceptable au prix de quelques correctifs ? Non, car s'il était un tout petit peu moins inique, il resterait inefficace et inique. Les deux partis socialistes, le parti communiste, le MOC, les partis wallons, le FDF, les Ecolos, la Volksunie (et même l'UDRT) ont pris — avec des énergies variables — position contre le plan. Le chef du groupe CVP à la Chambre, M. Blanckaert, a posé au Premier ministre au cours du débat parlementaire des questions embarrassantes à propos du sort réservé aux chômeurs cohabitants. La FGTB oppose un non global au plan, que la CSC juge inacceptable tel quel, mais souhaite voir amendé.

A l'heure actuelle où nous écrivons, l'inquiétude monte dans l'opinion. Chaque jour de nouvelles protestations s'élèvent — des ensei-

gnants aux anciens combattants, des métallos chrétiens à la Ligue des familles, en passant par les Equipes populaires.

Très fanfaron, Wilfried Martens avait déclaré — avant même que le plan ne soit adopté à la Chambre : « Je n'ai peur de rien, je suis sûr de gagner ».

Il peut conserver cette assurance si, du côté de l'opposition, chacun attend que l'autre commence, si on évite de faire converger les résistances, si on ajourne les mots d'ordre d'action.

Le 29 avril à Florennes : une chaîne humaine

L'opposition aux missiles nucléaires serait-elle à bout de souffle ? Cela se dit dans certains milieux.

Ce n'est pas évident du tout.

Ah ! bien sûr, pour le ministre (PVV) de la Défense nationale, les jeux sont faits : il a déclaré que les premiers militaires américains arriveront à Florennes d'ici peu, que les travaux sont en cours à Florennes et dans la région, que les crédits ont été accordés pour le financement de ces travaux.

Pour le ministre (CVP) des Relations extérieures, aussi, la tentation est grande de considérer que le déploiement des missiles est pour demain.

Mais ce déploiement serait en contradiction flagrante avec l'absence de décision du gouvernement en la matière. Déjà, les proclamations sur les préparatifs de l'installation et son financement sont en contradiction avec le fait qu'une décision définitive n'a PAS été prise par le gouvernement. Il s'agit plutôt, comme l'a montré le Comité national d'action pour la paix et le développement, d'une tentative d'amollir l'opposition et de familiariser l'opinion publique avec une installation de missiles présentée comme fatale.

Or, il est sans doute utile de le rappeler, la motion adoptée au Sénat en décembre 1983, au terme du débat sur les euromissiles, demandait avec insistance que la Belgique, avec d'autres petits pays européens, développe une offensive diplomatique pour favoriser la reprise des négociations de Genève.

Il est donc permis d'affirmer que la manœuvre Tindemans-Vreven s'oppose à la volonté de la grande majorité de la population du pays. C'est une démarche profondément antidémocratique, qui vise à contourner une opposition populaire franche et massive. Pour le surplus, ce déni de démocratie est néfaste à la sécurité du pays, il s'inscrit dans

une stratégie de guerre nucléaire limitée, qui est tout à la fois démente et suicidaire.

Il ne peut donc être question de se laisser engluier dans ces petits et grands jeux manœuvriers. L'opposition aux missiles s'est confirmée à maintes occasions après la formidable manifestation des 400.000 le 23 octobre 1983.

L'heure est venue de la réaffirmer avec éclat, en démontrant que le mouvement n'est pas à bout de souffle. C'est le sens de l'initiative prise conjointement par le CNAFD et son homologue flamand le VAKA : le dimanche 29 avril, la population est invitée à déployer une chaîne humaine autour de la base militaire de Florennes.

Elle témoignera ainsi de sa volonté de voir arrêtés les travaux d'aménagement de la base. Cet arrêt constituerait un geste significatif de la part d'un petit pays, en vue de rétablir la détente dans les relations Est-Ouest et dans la perspective d'une Europe sans armes nucléaires.

Les mots d'ordre de la manifestation du 29 avril à Florennes sont :

- PAS DE MISSILES NI A FLORENNES NI AILLEURS
- ARRÊT IMMÉDIAT DES TRAVAUX ET DU FINANCEMENT
- PAS DE MILITAIRES ÉTRANGERS A FLORENNES

Manifeste européen du parti communiste

Démantèlement de la sidérurgie, gâchis agricole, déséquilibres régionaux : on ne s'interroge plus en 1984, comme on pouvait le faire en 1979, à propos de l'impact de la politique menée par la Communauté économique européenne. Les faits sont là. Il y a cinq ans, l'Europe des Neuf comptait 6,5 millions de chômeurs complets officiellement recensés. On en dénombre aujourd'hui 12,8 millions. Il y en aura bientôt 13,5 millions, dont plus de la moitié de jeunes.

Les élections du 17 juin prochain peuvent changer quelque chose à cette politique. Car aucune fatalité ne voue la CEE à rester demain ce qu'elle est aujourd'hui : une institution aux pouvoirs considérables, mais mal contrôlée, une institution à dominante néolibérale qui accepte le rôle dirigeant des Etats-Unis.

Une autre Communauté est possible : démocratique, progressiste, indépendante et œuvrant à la détente. Cela ne dépend certes pas uniquement d'un vote au Parlement européen, mais cela peut dépendre AUSSI de ce vote.

Il faut y insister, car même si elle est complexe, même si sa technocratie rebute, la Communauté européenne nous concerne tous. La prise de conscience d'un avenir commun s'y est d'ailleurs manifestée, particulièrement dans l'essor récent des luttes pour la paix et le désarmement en Europe.

JEU DE QUILLES, JEU DE MASSACRE

Alors que la France a un gouvernement socialiste-communiste, alors qu'en Italie, le président de la République et le président du Conseil sont socialistes, alors que la présidence du Parlement de Strasbourg a été confiée à un socialiste hollandais, ce sont toujours les grands groupes financiers, les multinationales et la droite qui donnent le ton à la CEE.

C'est cela qui doit et peut changer.

La CEE a pris le visage de l'austérité et de la régression sociale, pratiquée avec des nuances diverses dans les dix pays membres. Emanations des majorités au pouvoir, les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement, comme le Conseil des ministres, s'installent dans des contradictions d'intérêts qui contribuent à aggraver le retard croissant de l'Europe sur les Etats-Unis et le Japon en matière de recherche et d'innovations technologiques.

La Commission est, en fin de compte, le seul organe de la Communauté qui utilise ses pouvoirs avec une certaine cohérence. Dirigée par des technocrates au service des grandes sociétés transnationales, elle s'emploie essentiellement à favoriser le déploiement de celles-ci et à restructurer les industries traditionnelles, en ne se préoccupant que de la rentabilité financière du capital.

Quant au Parlement élu en 1979, il n'exerce toujours aucun contrôle véritable sur les décisions communautaires. Les gouvernements n'ont même pas essayé de s'entendre pour uniformiser son mode d'élection en 1984.

C'est pourquoi la CEE connaît aussi une crise politique profonde. Ses institutions planent très haut au-dessus de l'opinion publique. Elles ne deviennent une réalité quotidienne dans la conscience des gens que sous la forme de directives contraignantes qui se traduisent par un gigantesque jeu de quilles dans l'industrie et l'agriculture.

Nous en avons chez nous un exemple frappant avec le drame de Cockerill-Sambre qui, naguère, fut aussi celui d'Athus. Après avoir saigné le sillon industriel wallon, les patrons (belges) de la sidérurgie retirent leurs billes au profit de secteurs plus rentables, laissant à l'Etat le soin de gérer une crise dont le poids retombe sur la population laborieuse. Mais les groupes financiers qui contrôlent la sidérurgie wallonne ont trouvé de solides appuis et relais au niveau de la Communauté, laquelle procède sur une grande échelle à des restructurations impitoyables pour l'emploi et le niveau de vie, mais profitables à quelques groupes financiers. Car il ne suffisait évidemment pas de créer un « grand espace européen » pour qu'y règnent la prospérité et la justice...

Les coups portés à la sidérurgie wallonne, après la mise à mort des charbonnages, et sans que soit mise en œuvre une reconversion industrielle globale, condamnent la Wallonie au déclin, à un chômage massif et structurel qui bloque l'avenir de la jeunesse.

La région bruxelloise est elle aussi frappée par la désindustrialisation, les faillites, les fermetures, le chômage. C'est moins spectaculaire parce qu'il n'y a pas, dans la région bruxelloise, l'équivalent d'un géant comme Cockerill-Sambre, mais c'est dévastateur. Pour le surplus, parce qu'elle se fait sans concertation avec les habitants et sans tenir compte des impératifs de la communauté urbaine, l'implantation des bureaux de la CEE à Bruxelles ne constitue pas le facteur de développement de la ville qu'elle aurait pu être, mais accélère et amplifie au contraire le processus d'expropriations et de spéculation immobilière qui l'avait déjà défigurée avant l'ère du Berlaymont.

LA DÉMOCRATIE AU LIEU DE L'OPACITÉ

Les structures actuelles de la CEE apportent un précieux appui aux multinationales et aux forces de droite « nationales » pour faire obstacle aux mesures dont les travailleurs des pays membres ont besoin : mesures concrètes pour arrêter la fuite des capitaux, réductions convergentes de la durée du travail, contrôle des multinationales, etc.

Les progressistes ont un intérêt majeur à ce que ces obstacles soient levés. Il leur faut agir tout à la fois pour consolider et élargir leurs assises dans leur pays, leur région et au niveau européen.

Il importe de contrôler le pouvoir absolu, anonyme et apatride des multinationales, non seulement dans l'intérêt de ceux qu'elles emploient, mais dans l'intérêt général des citoyens et consommateurs, victimes d'une spéculation monétaire effrénée et de mouvements de capitaux exclusivement motivés par la quête du profit maximum.

Le PCB est favorable à un accroissement des compétences et pouvoirs du Parlement européen. Non pas au détriment des Parlements nationaux (qui en ont de moins en moins), mais aux dépens de la Commission et du Conseil des ministres. Une place plus grande doit être conquise dans les institutions européennes au bénéfice des travailleurs et allocataires sociaux, des consommateurs, des agriculteurs, des indépendants petits et moyens — bref au bénéfice de la population — ce qui doit conduire à valoriser le rôle du Comité économique et social.

Les syndicats ouvriers et agricoles doivent disposer d'un pouvoir réel de négociation dans toutes les matières qui les concernent.

La démocratisation de la CEE exige des luttes concertées pour **l'alignement vers le haut** des acquis sociaux, des droits et libertés dans tous les pays membres.

Si l'on veut réduire les inégalités, comme le prescrivait la lettre du Traité de Rome, tout montre aujourd'hui que l'on ne peut compter, pour y parvenir, que sur un large développement de ces luttes à l'échelle de la Communauté.

Faire converger au-delà des frontières nationales les luttes pour la réduction du temps de travail et la défense du niveau de vie répond aux intérêts des travailleurs de tous les pays membres. Le PCB, partisan des 32 heures-semaine sans perte de revenus, soutient les efforts de la Confédération européenne des Syndicats en faveur des 35 heures. Celles-ci ne pourront être conquises que par de vastes actions interprofessionnelles organisées dans chacun et dans tous les pays. Le PCB exclut qu'une telle réforme puisse être conditionnée par un abaissement quelconque du pouvoir d'achat.

Il faut réexaminer dans cet esprit le rôle du Fonds social européen qui devait être utilisé, en principe, pour faciliter le recyclage des chômeurs et humaniser la mobilité de la main-d'œuvre.

Ces exigences doivent être aussi prises en compte en négociant l'adhésion de l'Espagne et du Portugal (si des majorités y sont favorables dans ces pays). Sur ce plan, la démocratisation de la CEE impose en outre des conditions plus spécifiquement politiques : on ne peut admettre l'association de la CEE avec la Turquie tant qu'y sévira la dictature militaire sous quelque forme que ce soit.

La politique agricole commune (PAC), fondée sur la préférence communautaire, doit garantir des prix rémunérateurs aux exploitants familiaux, supprimer les montants compensatoires, défendre les agriculteurs contre les multinationales de l'agro-alimentaire qui dominent le marché, tendre à l'autosuffisance dans tous les domaines.

Les travailleurs migrants, qui avaient beaucoup à espérer du Traité de Rome, attendent toujours que leur soient garantis droit au travail, droits politiques, politique d'accueil et d'insertion concertée dans le respect des spécificités culturelles. A Bruxelles, plus particulièrement,

il faut construire une société pluriculturelle ouverte à l'échange et au dialogue. Le PCB lutte pour la reconnaissance de ces droits et revendique pour tous les immigrés la participation aux élections communales, et au moins pour les immigrés de la CEE, la participation aux élections européennes dans les pays où ils vivent.

La défense des consommateurs, de la santé et de l'environnement sont des tâches aux dimensions de la Communauté qui pourrait y démontrer son efficacité.

S'il est vrai que des succès appréciables ont été obtenus au niveau de la CEE en matière de droits des femmes, chacun sait que ces succès sont formels et resteront fragiles aussi longtemps que chacun des pays membres ne les intégrera pas dans sa législation propre et dans sa pratique quotidienne. Nos gouvernements successifs ne respectent d'ailleurs par les dispositions du Traité de Rome en la matière et les directives de la CEE qui en découlent. C'est le cas, notamment, des mesures prises contre les femmes chômeuses.

La lutte pour la réduction des inégalités implique également que soit reconsidérée complètement la ligne de conduite que s'est tracée le Fonds européen de développement régional. Prévu pour aider à la reconversion industrielle et à la création d'emplois dans les régions européennes les plus défavorisées, il a adopté en fait, depuis 1977, une orientation qui privilégie les pouvoirs centraux aux dépens des régions.

Bien que le néo-libéralisme dénonce sans cesse le dirigisme et exalte les bienfaits supposés du libre échange, la CEE pratique, dans certains domaines, une politique dirigiste extrêmement brutale. Il suffit pour s'en convaincre de voir comment sont fixés les prix agricoles et le régime des quotas en sidérurgie. En fait les sociétés transnationales s'accrochent très bien au dirigisme quand il les sert.

Au dirigisme du démantèlement et du nivellement par le bas, qui prévaut sous la pression du capital financier, il faut opposer l'exigence d'une politique économique communautaire qui intégrerait les programmes de développement des Etats et des régions, organiserait les complémentarités nécessaires et interviendrait à la source des productions (décision d'investir) plutôt qu'à l'arrivée (quotas à la baisse). A défaut d'une telle politique économique, qui peut impliquer des mesures de protection limitées dans le temps et les gammes de produits, les inégalités entre pays et régions de la Communauté continueront de s'aggraver au lieu de se réduire.

INDÉPENDANCE : LA CEE N'EST PAS UN FIEF AMÉRICAIN

L'avenir des peuples européens exige de la CEE une attitude plus ferme et plus indépendante face à l'hégémonie de fait des Etats-Unis qui, en soutenant le dollar par des taux d'intérêt prohibitifs, ont drainé, rien qu'en 1983, plus de 2.900 milliards (FB) de capitaux étrangers. Pareille attitude se justifie d'autant plus que Washington n'hésite pas à jumeler ses tendances protectionnistes de plus en plus accusées avec des tentatives répétées de limiter le commerce Est-Ouest sur notre continent et de supplanter ses partenaires européens sur les marchés mondiaux.

Une Europe soumise aux Etats-Unis ne compromet pas seulement son avenir économique et social; elle risque d'être entraînée toujours plus loin et de faire figure d'otage dans la dangereuse spirale de la course aux armements et de la politique des blocs.

Une attitude plus ferme s'indique également à l'égard du Japon qui pratique une politique d'exportation agressive tout en protégeant abusivement son marché intérieur.

Bien que le Parlement européen ne soit pas spécifiquement compétent en matière de sécurité, la droite, jusqu'ici majoritaire, y a fait prévaloir la logique de la politique d'affrontement de Reagan axée sur la recherche d'une suprématie nucléaire pour les Etats-Unis.

C'est pourquoi il s'impose que les forces ouvrières et démocratiques pèsent de tout leur poids pour que la Communauté européenne et chacun des Etats qui la composent, dont la Belgique, cessent de suivre — de loin ou de près — la politique des ultras du Pentagone qui encourage l'escalade des blocs. Il faut aller vers une politique européenne de non-alignement que la constitution d'une Communauté européenne de défense ne favoriserait en aucune manière dans le contexte actuel de course aux armements et de confrontation avec l'Est recherchée par Reagan.

C'est dans cet esprit qu'avec les millions d'Européens luttant actuellement pour la paix, le PCB s'oppose à l'implantation des euro-missiles américains en Belgique, demande des négociations pour débarrasser le continent de tels engins tant à l'Est qu'à l'Ouest, se prononce pour la création de zones dénucléarisées en Europe et la réduction des armes et forces conventionnelles.

Ces choix politiques s'imposent pour surmonter la division du continent européen en blocs militaires antagonistes, dans la perspective de leur dissolution simultanée.

Cette voie n'est pas seulement celle de la sécurité du continent. Elle est aussi le chemin le plus sûr vers un élargissement de la démocratie et des libertés dans tous les pays d'Europe, y compris dans un pays comme la Pologne où l'on a vu quel pouvait être le poids de la logique des blocs sur les évolutions nécessaires de la société.

L'Europe des Dix y trouverait une autorité politique et morale qui lui permettrait d'agir efficacement, notamment par le biais de la Convention de Lomé, pour l'établissement de rapports de coopération, sur base d'égalité, avec les peuples du tiers monde. Par-delà des raisons évidentes de sécurité, le désarmement est d'ailleurs une nécessité pour le dégagement de moyens financiers qui permettraient de lutter enfin contre la misère et la faim, fléaux du tiers monde et graves facteurs de tensions internationales.

Le dépassement de la logique des blocs en Europe contribuerait à créer un climat favorable au règlement pacifique et démocratique des autres grands problèmes mondiaux : l'émancipation effective des pays d'Afrique et d'Amérique latine, terre d'élection des interventions nord-américaines; un règlement général au Proche-Orient impliquant la paix au Liban, évacué par les troupes étrangères, et la création d'un Etat palestinien indépendant à côté d'Israël; l'arrêt des hostilités entre l'Irak

et l'Iran, comme le proposent les non-alignés; le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, avec une solution politique excluant toute ingérence étrangère; la fin des appuis extérieurs à l'ancien régime de Pol Pot, ce qui permettrait le retrait des forces vietnamiennes du Cambodge; l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud.

UNE GRANDE FORCE POLITIQUE EN EUROPE

Pour s'opposer efficacement à la droite européenne, il faut commencer par chez nous, où la politique néo-libérale cherche à démolir la Sécurité sociale, détruit le tissu industriel, organise sur une grande échelle le chômage et l'abaissement des revenus de la population, en même temps qu'elle privilégie scandaleusement les grands détenteurs de capitaux et les grosses fortunes.

En Wallonie comme à Bruxelles, personne ne s'oppose à cette politique plus résolument que les communistes. En appelant les travailleurs à l'action interprofessionnelle, seul moyen d'enrayer l'offensive de la droite et de préparer les changements nécessaires chez nous — fédéralisme démocratique, réformes de structure, nouvelle croissance liée à la satisfaction des besoins populaires — le parti communiste occupe son créneau dans un combat qui a des dimensions européennes. Sur ce plan, comme sur celui de l'opposition à l'implantation des missiles américains en Europe, il a un langage commun avec tous les partis communistes de la Communauté, bien que ceux-ci luttent dans des conditions très différentes. Et c'est aussi par là qu'il se distingue radicalement des formations réformistes — socialistes et démocrates chrétiennes — qui croient encore pouvoir dominer la crise en la gérant avec des partis de droite ou selon les recettes de la droite.

Voter communiste le 17 juin, renforcer le groupe communiste au Parlement européen, c'est renforcer la troisième force politique en importance en Europe, avec ses 15 millions d'électeurs et d'électrices.

VOTEZ PCB !

Le vote communiste est un vote pour dégager de nouvelles convergences de la gauche, contre toute compromission avec les tenants du néo-libéralisme.

Chaque voix donnée au PC sera une voix d'opposition claire à la politique de la droite, au démantèlement industriel de nos régions, à la régression sociale.

Le vote communiste aux élections européennes est un vote pour :

- une politique de paix, d'indépendance de la Communauté, de non-alignement, de dépassement des blocs;
- la défense de la démocratie et des libertés contre les menaces de pouvoir autoritaire et le racisme;
- la défense du pouvoir d'achat et des conquêtes sociales;
- la réduction du temps de travail avec embauche compensatoire et sans perte de revenu;

- une politique industrielle stoppant le démantèlement des entreprises et créant les conditions d'une nouvelle croissance au service des besoins populaires, notamment dans le secteur de l'acier;
- des investissements créateurs d'emplois et socialement utiles, tendant à éliminer les inégalités entre pays et entre régions;
- la limitation de la toute puissance et le contrôle des multinationales à commencer par celles qui bénéficient de la crise, notamment dans les secteurs du crédit, de l'énergie et de la grande distribution;
- des mesures réelles contre la fuite des capitaux et l'évasion fiscale;
- la défense de l'indépendance économique de la Communauté, notamment en utilisant l'ECU européen au lieu du dollar et en développant la recherche et le progrès technologique à des fins de redéploiement économique chez nous;
- l'alignement progressif vers le haut du niveau de vie, des conquêtes sociales, des droits et libertés démocratiques dans la Communauté et les pays candidats;
- la démocratisation des institutions européennes;
- la protection de l'environnement;
- une politique active de coopération avec le tiers-monde et les pays socialistes.

LE VOTE CLAIR CONTRE LA DROITE LE 17 JUIN C'EST LE VOTE PCB

Ce manifeste a été adopté à l'unanimité par le Conseil francophone du PCB du 3 mars 1984.

Rectification : l'Union des Pionniers y était !

Les CM ont évoqué le mois dernier la tenue à Charleroi d'un Forum des Jeunes. En indiquant qui avait pris l'initiative de ce Forum, nous avons cité la Jeunesse communiste, l'Union des étudiants communistes, le PCB, sans citer l'Union des Pionniers. Nous avons eu tort, et nous rectifions bien volontiers : l'Union des Pionniers, coorganisatrice de la rencontre de Charleroi, y était largement représentée.

Recherches critiques sur le PCF

Notes de lecture

AU SERVICE DU PARTI

« Le phénomène stalinien » a engendré d'innombrables travaux historiques, des confessions et des repentirs, des souvenirs d'intérêt variable et des analyses politiques, sociales et économiques. Il semble de plus en plus vivement fasciner le monde universitaire qui, prenant en quelque sorte le relais des acteurs eux-mêmes, décortique à plaisir, en se parant des vertus de l'exorcisme, un corpus infiniment propice. Curieuse fascination, dont on interrogerait à bon droit les fondements lorsqu'elle produit, comme c'est souvent le cas, une représentation fantasmée de trajets historiques sans fautes ni douleurs, dénuée d'implication personnelle.

Toutefois, il est des ouvrages critiques, parfois même injustes, qui débouchent paradoxalement dans l'arène présente. Le gros travail de J. Verdès-Leroux veut éclairer les mécanismes régulateurs de l'engagement des intellectuels communistes français de 1944 à 1956 (*). Parce qu'il décape progressivement les stratifications idéologiques et religieuses de cet engagement, il mérite d'être réfléchi, « éprouvé » dirais-je, par tous ceux qui s'essayaient à une action militante de type « laïque » — au sens où Gramsci entend le mot.

Au service du parti interroge les souvenirs des militants — « repentis » ou non — les compare et les confronte aux propos du passé afin de mettre en relief les « structures de la croyance » des « intellectuels staliens ». Inscrits dans un rapport de soumission à un parti qui s'efforçait de constituer une « contre-société », ceux-ci ont admis l'idée qu'en chacun des domaines de la vie sociale où ils exerçaient leur action, ils devaient se « ranger sur les positions de la classe ouvrière » en s'opposant à l'art, à la science ou à la médecine « bourgeoises », conformément au « modèle » soviétique.

(*) J. Verdès-Leroux, *Au service du parti. Le parti communiste, les intellectuels et la culture (1944-1956)*, Paris, Fayard/Minuit, 1983, 585 pages, 135 FF.

Cette forme particulière de la « trahison des clercs » paraît *inintelligible* à l'auteur dans la mesure où elle entraîne des conduites dogmatiques, criminelles, des attitudes d'aveuglement volontaire et, quelquefois, une dissociation radicale du discours privé (critique) et public (conforme) de la part d'intellectuels non démunis, en principe, des armes de la critique. Pour en comprendre les ressorts, elle s'est efforcée de construire une analyse globale des modes de mensée de ces militants inscrits dans la stratégie d'une *institution totale auto-perpétuée* qui s'affirmait autant comme une « citadelle assiégée » que comme une opposition radicale au monde bourgeois, guidée par une science de l'histoire et par une philosophie à prétentions universelles.

La démarche de l'auteur est ici fort pertinente et elle s'écarte des pistes battues de la science politique. Sa construction/reconstruction des réactions des intellectuels dans l'institution communiste se fonde sur des écrits historiques et sur les souvenirs des acteurs. Plus exactement, elle opère un va-et-vient entre les occultations et les réminiscences afin précisément d'identifier les constantes d'une mémoire involontaire, moulée dans et par l'institution. Les techniques de l'interview ainsi mises au point donnent au processus d'oubli lui-même la valeur d'un document historique.

Le matériau qu'elle rassemble illustre les caractéristiques et les trajectoires de deux types d'intellectuels : les uns, *autonomes*, possèdent les moyens personnels d'une réussite dans la société bourgeoise; les autres, les *intellectuels-de-parti*, d'origine souvent plus modeste, attendent de la « contre-société » communiste des bénéfices symboliques que les institutions culturelles en place leur refusent souvent. Selon J. Verdès-Leroux, c'est dans ce dernier groupe, « prolétaroïde », qu'il faut chercher les « intellectuels staliniens » les plus « durs » ainsi d'ailleurs que ceux qui se sont « repentis » le plus bruyamment (P. Daix, A. Besse-Kriegel, etc.). De même, explique-t-elle, *la rencontre entre une direction populiste et l'intelligentsia prolétaroïde disponible a concouru à la production des œuvres de parti* (p. 104). L'étude des cursus sociaux des acteurs, rapportés à leurs prises de position, rend ainsi compréhensibles, sinon logiques, des attitudes que l'histoire événementielle ou biographique n'explicite pas.

Malgré ces apports, l'ouvrage n'est cependant pas sans défauts. On pourrait y relever nombre de « petites phrases » qui sont autant d'encarts idéologiques où l'auteur distille une pensée qui ne doit rien à la neutralité — illusoire — de la « science ». Contentons-nous de pointer quelques désaccords de fond.

En se centrant sur les campagnes du PCF, sur les revendications explicites du parti, J. Verdès-Leroux veut établir que toutes *les œuvres marquantes de l'après-guerre dans la littérature, les sciences sociales, la philosophie, étaient extérieur(e)s au parti communiste* (p. 15). Ce point de vue dénie, à mon sens, toute « l'aura » du PCF. Il limite inconsidérément l'influence du parti à ses membres. Or, tout « staliniens » qu'il fut, le parti exerçait une influence sur de nombreux « compagnons de route ». Il faut relire, à l'heure actuelle, les œuvres de Sartre, mais aussi celles de nombreux autres intellectuels, pour constater combien elles

étaient dépendantes de la « problématique » communiste, de la vision du marxisme qui dominait à l'époque du « dia-mat » ainsi que des termes mêmes d'un « engagement » qui devait beaucoup au « modèle » du PCF. Le « catalogue » des « grands » noms qui ne furent pas membres du parti ne peut tenir lieu d'analyse historique.

C'est surtout dans le domaine artistique que se font sentir les lacunes de l'ouvrage. Le réalisme socialiste est — correctement à mon sens — identifié comme *un contre-champ dominé* de l'institution artistique (p. 345). Mais aucune étude n'étant consacrée à l'institution artistique dans son ensemble, l'évaluation de cette esthétique dépend seulement des « goûts » (des dégoûts) de l'auteur. J. Verdès-Leroux perd alors tout sens de la mesure. Elle caractérise la médiocrité des productions réalistes-socialistes en soulignant qu'elles n'ont pas « survécu », qu'elles n'ont pas réussi à s'imposer en dehors de la « serre » communiste. Elle tire argument de l'oubli dans lequel sont tombés la plupart des auteurs communistes édités par les presses du parti pour conclure à leur insignifiance : mais elle ne procède à aucune « contre-épreuve » en se demandant, par exemple, quelles traces ont laissées dans la mémoire publique les écrivains publiés, dans le même temps, par les maisons d'édition « bourgeoises ». La simple consultation d'une liste d'auteurs distingués par le prix Goncourt laisse, à cet égard, rêveur...

Enfin, si J. Verdès-Leroux récuse le terme de « stalinienne » pour caractériser les pratiques qu'elle analyse afin d'appréhender les *traits constitutifs du monde communiste* (p. 69), elle paraît éprouver quelque peine à séparer ce qui appartient en propre au PCF des constantes du mouvement ouvrier organisé au XX^e siècle. Il n'est qu'à penser aux régions où des socialistes exercent une autorité sans partage pour apercevoir des attitudes qui ne le cèdent en rien en autoritarisme à celles de l'institution communiste si violemment dénoncée. L'émergence d'intellectuels « prolétariques » se constate aussi bien dans la SFIO que dans le POB d'avant-guerre et des textes célèbres d'H. De Man en dénoncent les effets. De même, l'idée d'une littérature « réaliste-socialiste », affirmant le rôle d'un « héros positif » et une foi impavide dans un avenir radieux, s'est énoncée bien avant la constitution du PCF. Ainsi pouvait-on lire, dès 1908, sous la plume de... C. Huysmans : *La classe ouvrière devra créer elle-même son art. C'est de son sein que sortiront les artistes du burin, de la plume et de la palette, chanteurs du renouveau, commentateurs lyriques de l'épopée ouvrière, annonciateurs des temps où le parasitisme social aura fini d'exister (...)*. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'ouvrage de J. Verdès-Leroux semble donc moins dessiner les « traits constitutifs » du PCF que ceux de toute institution politique organiquement liée à la classe ouvrière. En ce sens, il gagne peut-être en étendue ce qu'il perd en profondeur.

Paul ARON.

LES ANNÉES 38-41

Un numéro spécial de la revue — mal connue chez nous — *Les Cahiers d'histoire*, de l'Institut (français) de recherches marxistes, est consacré à l'analyse d'années difficiles pour le Parti Communiste Français, années qualifiées parfois de terribles, et en tous cas chargées de passions : celles qui, après la vague fervente du Front populaire, ont entre 1938 et 1941, été ponctuées par la signature des accords de Munich, le renforcement de l'Allemagne nazie, l'isolement du PCF, la signature du pacte germano-soviétique, le début de la seconde guerre mondiale avec d'emblée la défaite militaire française — et le début de la Résistance (*).

L'IRM a voulu affiner et préciser des analyses antérieures, sans crainte de faire apparaître des contradictions, sans crainte d'ouvrir des placards pour débusquer d'éventuels cadavres. De fait, il ne manque pas de contradictions et d'hésitations dans ces années tourmentées. Examinées hors du contexte de la société française d'alors, sans tenir compte du dispositif mental des communistes d'alors, ces contradictions pourraient passer pour autant d'incohérences. Mais de quelle Histoire s'agirait-il alors ?

LE POIDS DE L'IC

D'emblée, Roger Martelli s'étend avec raison sur les liens entre PCF et Internationale communiste. Celle-ci n'a plus tenu de congrès, ni même de session plénière de son exécutif (« plenum »). Elle est donc privée d'élaborations pleinement collectives et les partis communistes disposent d'une certaine latitude pour développer leur propre réflexion politique. L'auteur estime cette situation « paradoxale, stimulante et contraignante ». On peut s'interroger sur la vigueur des stimulants, car s'il est vrai que la marge de manœuvre des partis est élargie, tous ne sont pas outillés et prêts à s'en servir. En effet, « le modèle bolchevik fonctionne encore à plein à l'IC ». Conséquence : en décembre 1933, quasi un an donc après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, l'IC associe encore étroitement les notions de guerre et de révolution, la guerre impérialiste est jugée inévitable et on songe à préparer le travail d'agitation pour transformer la guerre en révolution (*).

Le déplacement de perspective sera lent.

Ce que montre Martelli, c'est que si le PCF accepte les analyses de l'IC et admet avec elle le rôle déterminant, sinon exclusif, de l'Etat soviétique pour conjurer la guerre, elle le fait avec une « forte autonomie de réflexion interne ». Pourquoi ? Parce que le parti français a conquis dans la période du Front populaire un statut de parti pleinement national et reste marqué par cette expérience très riche d'une alliance nouvelle. C'est ainsi qu'en novembre 1938 encore, dans une démarche ambitieuse, le PCF inscrit son programme dans la perspective d'un « gouvernement de la France ». A l'évidence, la vision du PCF est éloignée de celle de l'Internationale. Cet écart explique que le choc suscité

(*) *Cahiers d'histoire* de l'Institut de recherches marxistes — Le PCF 1938-1941, N° 14 — 100 FF — Rue Monmartre 15 — 75.001 Paris.

par le pacte germano-soviétique sera très rude, car — note R.M. — ce pacte est « en décalage brutal avec la ligne et le ton du front populaire antifasciste ». Malgré la rudesse du choc, la direction du PCF approuvera la diplomatie soviétique, expliquant que le pacte a fait reculer Hitler et peut sauver la paix. Ce qui n'empêchera pas les parlementaires du PCF de voter les crédits de guerre ni les dirigeants communistes mobilisés de rejoindre leurs unités.

Martelli observe qu'à la Chambre, aucune déclaration n'a accompagné le vote des députés communistes. Il décèle dans ce silence « comme un creux d'identité », creux qui ne prendra fin qu'en octobre-novembre 1939. Dans l'intervalle, l'IC aura, par la voix de Dimitrov, proclamé que seule compte désormais « la lutte intransigeante et courageuse contre la guerre impérialiste », et que la politique du Front populaire est devenue impraticable.

« NE PAS SE RENIER »

Comment expliquer que les communistes français qui, quelques mois auparavant, soutenaient le contraire, vont se rallier à l'analyse de Dimitrov ? Martelli examine ce problème de très près. Faute de pouvoir reproduire ici toutes ses citations et toutes ces considérations, nous retiendrons une donnée essentielle. Dans l'univers mental du militant communiste, confronté à une répression frénétique, une nécessité s'impose : ne pas se renier, ne pas renier l'URSS, ne pas reculer devant la pression de l'adversaire de classe. Et l'historien souligne la portée de « ce qui est alors un produit de l'histoire, une structure de comportement : le rapport à l'URSS est un rapport conscient, susceptible d'argumentation et de justifications volontaires, mais il est aussi devenu un rapport de confiance, voire de foi ». Cela devait être acté.

Plus fondamentalement, Martelli éclaire l'émergence en 1939 d'« une caractéristique pour longtemps dominante dans le mouvement communiste — la tendance à l'universalisation stratégique », universalisation inscrite dans l'analyse de « la guerre impérialiste ». Cette tendance à enfermer des réalités diverses dans une grille d'analyse unique offre certes des avantages pour la cohésion de la lutte quotidienne, dans une France où tous les acquis législatifs du Front populaire sont liquidés, mais elle est redoutablement réductrice. « L'universalisation "théorique" est d'autant plus dangereuse, note R.M., si elle se prolonge en une certaine uniformisation de la perspective, comme le font les textes internationaux qui prônent le passage de la défensive à l'offensive, de la simple lutte antifasciste à la lutte pour la révolution socialiste. En un sens, le placage du thème de la révolution socialiste, comme objectif central dans tous les pays, tend à faire prédominer les éléments de volontarisme que pouvait, pour une part déjà, encourager la dureté des coups portés en septembre et en octobre ».

Poursuivant cette analyse sans complaisances, R.M. montre que de l'automne 1939 à la débâcle de 1940, le PCF continue de renvoyer dos à dos les différents impérialismes, à critiquer l'impérialisme français et ses buts de guerre, tout en animant la lutte quotidienne à partir des problèmes concrets de la vie. Dans le même temps, sont menées des critiques de type antifasciste.

LA LIBERATION NATIONALE, OBJECTIF CENTRAL

Après l'invasion allemande, au début de juin 1940, le PCF en appelle à des « mesures exceptionnelles, audacieuses et héroïques » pour « empêcher le plan d'assujettissement de la France ». Martelli voit dans cette démarche l'affirmation d'une initiative politique, laquelle se manifesterait encore plus clairement après la débâcle militaire, alors que la société française est abasourdie et passive, dépourvue de toute perspective politique, et que les communistes proclament qu'il faut mettre fin à l'occupation et conquérir l'indépendance.

Le PCF va s'appliquer dès lors à « réorganiser le tissu social » en renouant avec des pratiques revendicatives. Cependant, la mise en parallèle entre « domination britannique » et « protectorat allemand » se maintiendra encore quelques mois.

Si le mot d'ordre central est alors bien nettement « Une France libre et indépendante », pour l'heure la libération nationale passe par la libération sociale. En d'autres termes, l'indépendance est subordonnée à la mise en place du socialisme. Au début de 1941, la cohérence de cette position se complète : la critique de l'occupant se présente comme un objectif. En mars-avril, la libération nationale apparaît comme centrale et a cessé d'être conditionnée par la libération sociale. Le 15 mai 1941, un appel est lancé pour un rassemblement d'un Front national pluraliste. L'entrée en guerre de l'URSS va donner un nouveau champ à la stratégie du PCF et élargir ses possibilités d'alliance. Le PCF est alors le seul parti français doté d'une réelle cohérence politique. Mais, souligne Roger Martelli, il n'a jamais disparu, il n'a jamais cessé de réfléchir, et il n'a cessé de bénéficier d'un enracinement ouvrier.

* * *

L'analyse de Roger Martelli avait été précédée de recherches de Serge Wolikow, autre collaborateur des Cahiers d'Histoire de l'IRM, sur l'évolution de l'Internationale communiste, et singulièrement sur l'IC et l'Etat. Nous ne résistons pas à la tentation d'en relater ici la substance, tant ces recherches — comme celles de Martelli d'ailleurs — sont lucides, ouvertes et étrangères à tout triomphalisme. On notera en passant combien ces textes démentent les jugements passionnés de Jeanine Verdès-Leroux, pour qui l'histoire écrite par des communistes ne peut être que falsifiante et autoglorifiante...

L'IC ET L'ETAT

Ce que cherche Serge Wolikow, c'est à cerner la cohérence qu'ont, vers la fin des années trente, les différents discours de l'Internationale Communiste sur l'Etat (*). Ces discours concernent trois plans : c'est d'abord la critique radicale et fondamentale de l'Etat capitaliste et l'affirmation de sa nécessaire destruction — c'est ensuite une analyse du rôle économique de cet Etat — c'est enfin une réflexion sur ses formes politiques.

(*) Cahiers d'histoire N° 11 — Mouvement ouvrier et Etat/Serge Wolikow : L'Internationale communiste et l'Etat — oct.-déc. 1982 — 50 FF.

Critique radicale de l'Etat capitaliste : les deux premiers congrès de l'IC y ont consacré une grande partie de leurs travaux et les thèses de Lénine sur démocratie bourgeoise et dictature du prolétariat y ont joué un grand rôle. Cette critique de l'Etat bourgeois inclue celle de toutes ses formes politiques, y compris le Parlement, l'ensemble de ses appareils — qu'il importe de briser pour y substituer un Etat nouveau, l'Etat prolétarien fondé sur les soviets. Position qui s'oppose à celles professées par les différents partis socialistes d'Europe, pour lesquels la démocratisation de l'Etat bourgeois peut s'opérer graduellement. La question de l'Etat est donc dominée par la perspective de sa prochaine désintégration; la seule perspective politique concrète envisagée à partie de là est la guerre civile.

Analysant les débats qui se déroulent au sein des organes dirigeants de l'IC, Serge Wolikow note qu'ils ont peu ou pas d'incidence sur ce discours fondamental. Sauf à partir de 1929, quand une intervention de Staline dans le débat avec Boukharine dessine une nouvelle problématique. Celle-ci se fonde sur la thèse de la croissance de la lutte des classes, sous l'effet de la réaction politique et la crise du parlementarisme, englobées dans un processus général de fascisation de l'Etat. Le fascisme est interprété comme le signe de la fin proche de l'Etat bourgeois.

S.W. observe que ces analyses, qui fleurissent vers 29-33, s'accompagnent de visions simplificatrices sur le rôle de l'Etat dans les domaines économique et politique. Si on s'y référa plus rarement entre 34 et 37, ces vues ne furent guère infléchies.

Rôle économique de l'Etat bourgeois : après 1924, se développe l'analyse concrète de l'économie des différents pays capitalistes. Boukharine s'y distingue, se sert de la formule de capitalisme d'Etat, qui figurera dans le programme de l'IC jusqu'à sa dissolution (en 1943). Il analyse le développement de la concentration monopoliste, note le rôle croissant de l'Etat en matière économique et au fil des ans, met l'accent sur la fusion entre organisations économiques de la grande bourgeoisie et organes du pouvoir d'Etat. De son côté, Eugène Varga présente une analyse plus élaborée et plus large du capitalisme d'Etat, souligne l'inégalité de son développement, recourt à la notion de « domination » des monopoles plutôt qu'à celle de « fusion » et décèle dans toute cette évolution une modification du caractère de classe de l'Etat, celui-ci étant devenu « l'Etat d'une petite clique de capitalistes monopolistes ».

Malgré les progrès dont elle était porteuse, cette analyse reste encore schématique, montre S.W. Après 1929, l'analyse du rôle économique de l'Etat régresse. Le développement de la crise légitime la thèse de l'anarchie capitaliste et de l'inefficacité du rôle de l'Etat.

Quant à une *réflexion sur l'organisation étatique et ses formes politiques*, elle est venue très lentement. Certes, au départ il y avait les analyses de Lénine, qui valorisaient les possibilités d'activité légale des partis communistes. A partir de 1921, le renforcement relatif de l'Etat bourgeois est reconnu, comme est perçue la diversité des formes que peut revêtir la domination bourgeoise. Mais tout cela demeure superficiel jusqu'en 1926, même dans le chef de Gramsci, note S.W.

C'est dans les années 26-28 que surgissent les premières analyses consacrées spécifiquement aux formes étatiques. Elles feront l'objet de débats au 6ème congrès de l'IC, débats dominés à ce propos par Bouk-

narine, rapporteur de la commission du programme. Il constate une « tendance à gouverner autrement », tendance déterminée par l'aggravation de la lutte des classes et l'instabilité du système capitaliste. Il en déduit une « tendance à la création d'un pouvoir central fort... » et à « l'élimination du système inutile des partis petits bourgeois ». Analyse sommaire, qui présente des dangers surtout si elle passe pour une « loi ».

Mais la réflexion de l'IC dans ces années porte aussi sur le fascisme. Elle débouche sur deux analyses distinctes. Selon la première, une évolution réactionnaire générale et fondamentalement identique se déroule dans divers pays, dans le cadre d'un processus de fascisation intégrant le rôle actif de la social-démocratie. Selon la seconde, la fascisation constitue un phénomène spécifique et la social-démocratie ne saurait y être identifiée.

Si Boukharine, qui reconnaît explicitement la divergence, professe personnellement qu'il y a une spécificité à « la forme fasciste de la réaction », et s'il évite d'assimiler fascisme et social-démocratie, ce sont surtout les Italiens Ercoli (Togliatti) et Serra, appuyés par le Français Sémard, qui pousseront l'analyse de la spécificité du fascisme. Les uns et l'autre mettent en garde contre la tentation de coller l'étiquette « fasciste » sur n'importe quelle situation.

Ce ne furent pas ces thèses qui l'emportèrent au sein de l'IC, en 28-29, mais bien la thèse qui mettait l'accent sur l'unité du processus de transformation du dispositif étatique et affirmait que la fascisation s'opérait dans l'ensemble du monde capitaliste, fût-ce à des rythmes variables.

Au cours du 10^{ème} plenum (juillet 29), dernière assemblée qui connut une véritable discussion, Ercoli et Garlandi furent durement critiqués; en fin de compte la thèse qui fait du fascisme « la dernière forme historique de l'Etat bourgeois » devait triompher, avec son corollaire, intégrant la social-démocratie dans le processus de fascisation.

Ces analyses restèrent grosso modo inchangées de 1930 à fin 1933, toute spécificité étant refusée au phénomène du fascisme, et la seule perspective de lutte offerte étant la révolution prolétarienne. Il fallut attendre 34-35 pour que sous l'impulsion de Dimitrov le tournant soit pris, et consacré l'abandon des thèses antérieures. (Celle notamment qui considérait que la démocratie parlementaire avait épuisé ses potentialités progressistes). « En mettant l'accent sur la dimension proprement politique de la dictature fasciste, qui combinait la violence ouvertement revendiquée et une activité idéologique intense, Dimitrov retrouvait des analyses écartées en 1929 ». Et dans cette foulée, il fut expliqué que « les libertés démocratiques même limitées étaient le fruit des luttes ouvrières ».

Au total, pour Wolikow, la réflexion sur l'Etat ne connut qu'une rénovation partielle et parfois contradictoire. Mais le VII^e congrès « fut un moment décisif laissant déjà entrevoir la tendance croissante dans le mouvement communiste à la différenciation des analyses comme des expériences politiques ». C'est dans ce contexte que se situe la relative autonomie d'analyse du PCF, dont fait état Martelli — ce qui n'a assurément pas mis le parti à l'abri de contradictions, mais ce qu'éclaire très utilement une vision historique refusant les tabous.

R.L.

Les Cahiers Marxistes ont quinze ans

Du mardi 24 au vendredi 27 avril 1984 :
une « semaine » pour fêter l'événement

Cela se passera en la Maison de la Bellone,
46, rue de Flandre à Bruxelles
chaque soir à 20 h 30

- Mardi 24** Débat public sur le thème : « Quelles stratégies syndicales face aux nouvelles technologies ? »
- Mercredi 25** Concert de musique de chambre — Jean-Pierre Peuvion, clarinette et Bernard Focroulle, clavecin et synthétiseur.
Œuvres de Berio (création en Belgique), Froberger, Pousseur, Purcell et du Groupe Daleth.
- Jeudi 26** Dialogue autour de poèmes avec les poètes Chenot, Duprez, Ergo, Garant, Meurant, Tessa.
- Vendredi 27** Projection de courts-métrages belges de M. Cardyn, M.H. Massin, L. Noorenberg, R. Servais, I. Willems.
Dialogue avec Massin et Servais.

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 600 F
L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 300 F
Etranger : 700 F
Soutien : F

ADRESSE : 20, av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles
Téléphone : (02) 512.07.04
CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE
chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

MACONDO
Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE
DE LA COMMUNE
rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue du Temple 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

Auteur-éditeur responsable et correspondance :
Rosine Lewin/rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

100 F



**NE REGARDEZ
PAS LE MONDE
D'UN SEUL
OËIL**

ET AU TRAVERS D'UNE PALISSADE

**LISEZ
LES CAHIERS
- MARXISTES**

(Conditions d'abonnement au verso)